



L'implantation et l'éviction de la banque française dans la

Caraïbe entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e.^{*1}

Guy Pierre

Universidad Autónoma Metropolitana-Iztapalapa

pierre40g@yahoo.com

Nous succombons le capital inoccupé. Cette situation est un peu générale. Voyez s'il y a quelque chose à faire. A Naples, Rome, Florence les municipalités sont généralement assez gênées et courent après l'argent... Et le Trésor italien ? Emet-il des bons ? Donne-t-il des commissions aux banquiers ? Nous comptons sur vous pour extraire de l'Italie tout ce qu'elle peut donner». ** De la Caraïbe également?****

Résumé

Cette étude analyse l'implantation ainsi que l'éviction de la banque française dans la Caraïbe pendant la période de 1880-1920/24. Elle considère les stratégies particulières que les banques françaises mirent en place pour s'installer dans les différents pays de cette région et les difficultés auxquelles elles eurent à faire face durant la dernière décennie du XIX^e siècle pour y consolider leur position. Elle montre enfin les différents facteurs économiques et financiers ainsi que politiques et diplomatiques qui ont miné les activités de ces banques dans cette région et qui ont conduit à leur éviction totale pendant la période de la Grande Guerre au profit en particulier des grandes banques américaines.

L'étude s'appuie sur deux grands fonds d'archives : les fonds des archives nationales des Etats Unis et les fonds des archives françaises qui regroupent, pour leur part, ceux des archives publiques et ceux des banques d'affaires.

Resumo

Este estudo analisa a implantação e a remoção dos bancos franceses no Caribe durante o período de 1880-1920/24. Ele considera as estratégias específicas que os bancos franceses utilizaram para se estabelecer em diferentes países da região e as dificuldades que tiveram de enfrentar na última década do século 19 para consolidar a sua posição. A última parte do estudo mostra os vários fatores econômicos e financeiros, - assim como os políticos e diplomáticos -, que prejudicaram as atividades desses bancos na região e que levaram a sua expulsão durante o período da Grande Guerra, para o benefício dos grandes bancos norte-americanos.

O estudo se baseia em duas principais fontes de arquivo: arquivos dos Estados Unidos e arquivos franceses, incluindo documentos públicos e aqueles de bancos comerciais.

Abstract

This study examines the implantation and the removal of french banking in the Caribbean during the period of 1880-1920/24. It considers the specific strategies that French banks utilized to settle in the different countries of the region and the difficulties which they had to face in the last decade of the 19th century to consolidate their position. The latter part of the study shows the various economic and financial factors as well as political and diplomatic ones which undermined the activities of these banks in this region and that led to their total displacement during the period of the Great War for the benefit of the major US banks.

The study relies on two major archival sources: archives of the United States and French archives including public documents and those of «merchant banks»

* Cette étude a pu être réalisée grâce à l'appui de la « Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme » et à l'attention des responsables et personnels des archives suivantes: le CARAN; les archives diplomatiques du Quai d'Orsay; le Comité pour l'histoire économique et financière de la France; les Archives Historiques de la Société Générale; le Service des Archives historiques de la BNP-PARIBAS. L'auteur remercie ces institutions de leur attention.

**Jean Bouvier rapporte dans son ouvrage, *Un siècle de banque française* (Hachette), que ces instructions ont été passées, en 1876, par un haut fonctionnaire d'une banque d'affaires française à un chargé de mission en Italie. L'implantation des banques d'affaires française dans la Caraïbe pendant la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e s'inscrivait aussi dans cette même logique.

*** Cet ajout est de nous.



Introduction

La présente étude vise à élaborer quelques éléments de réflexion de caractère historique en vue de contribuer à l'élimination d'une grande faille qui existe dans l'historiographie de la Caraïbe, à savoir le peu d'attention que les historiens de l'économie de la région accordent jusqu'ici aux activités de la banque française dans les principaux pays sucriers qui ont dominé cette contrée pendant la période de 1880-1920/24, c'est à dire Cuba, Porto Rico, la République Dominicaine et « aussi Haïti ». ¹ En effet, la plupart des travaux se référant aux activités des banques dans cette zone pendant cette période portent notamment sur les banques américaines (STALLINGS, 1990). Quelques-uns d'entre eux font certes mention, dans ces pays, de la très présente banque canadienne, la Royal Bank of Canada,² mais sans en analyser profondément –sauf évidemment dans le cas de Cuba³– son développement dans le contexte concurrentiel que les banques américaines y avaient créées. Ce problème se pose autrement dans le cas d'Haïti. Ici, et on le comprend très bien en raison de l'ancien statut que ce pays avait dans le système colonial français, les historiens se sont beaucoup intéressés aux activités des banques d'affaires françaises –le Crédit Industriel et Commercial (CIC) et la Banque de l'Union Parisienne (BUP) en particulier– pendant la période susmentionnée. Mais à dire vrai, à l'exception sans doute de ceux de Joseph Chatelain (1954) qui constituent à eux seuls la base de l'histoire bancaire dans ce pays et de l'ouvrage de Gusti Gaillard (1988) sur la dette extérieure de ce pays

1 Nous disons «et aussi Haïti» et non pas «et Haïti» tout court pour indiquer que le cycle sucrier a été beaucoup moins important, pendant cette période, dans ce pays qu'en République Dominicaine et dans les deux autres îles.

2 La Royal Bank of Canada s'implanta dès le début du XXe siècle dans les pays de la Caraïbe. En plus des activités bancaires classiques de dépôt et de crédit, elle s'est intéressée, comme la National City Bank of New York et les autres banques d'affaires américaines à la production du sucre dans ces pays.

3 Voir « Royal bank of Canada: 25 años de operación en Cuba », la Habana, 1924.

ainsi que celui de François Blancpain (2001), ces travaux comportent –quoique remarquables– une autre lacune: ils s'appuient beaucoup trop dans une très grande mesure sur les archives du Département d'Etat ; les sources françaises ne sont pas suffisamment exploitées. En tout cas, aucun de ces textes ne se réfère pratiquement de manière soutenue aux fonds particuliers des banques d'affaires françaises. Or, comme on se propose de le faire ressortir dans cet essai, l'étude de ces fonds conjointement avec celle de multiples documents relatifs à l'ensemble de la Caraïbe, que ces banques et différentes institutions publiques en France ont conservés, montre combien il est nécessaire de reconstituer le parcours de ces entreprises financières dans ces pays pendant les quatre décades sus-indiquées.

En effet, une telle étude présente un triple intérêt. Premièrement, elle apporte des éléments supplémentaires au débat que de nombreux travaux ont suscité sur les circonstances conjoncturelles et les facteurs structurels qui ont permis au capital financier américain d'écarter dans cette région, avant même pratiquement l'adoption ou l'entrée en vigueur du Federal Reserve Act de 1913,⁴ les capitalistes anglais, français et allemand. ⁵ Deuxièmement, elle permet de bien asseoir des hypothèses de recherche pour une évaluation concrète des effets réels de ces institutions sur le développement économique de ces pays. Enfin, elle apporte aussi de nouveaux éléments sur les caractères profonds de l'impérialisme français d'avant 1914. Mais aussi intéressant soit-il ce dernier point ne sera pas traité dans ces quelques pages: il est trop complexe et aussi trop long à développer. On le

4 Contrairement aux banques européennes qui n'ont jamais eu semble-t-il d'empêchement légal pour s'installer à l'étranger, les banques américaines ont tardé à obtenir cette autorisation. Elles ont obtenu cette possibilité seulement en 1913 par la loi dite : Le Federal Reserve Act de 1913. Voir à ce sujet : Stallings, B., op. cit., p.67.

5 A la vérité, comme on le verra, la mise à l'écart des banques européennes par les banques américaines aura lieu pendant la crise de 1920/21 qui marquera la fin d'une longue phase ascendante de l'industrie sucrière dans la région.



mentionne en vue seulement de rappeler que le débat est encore ouvert et qu'il peut sans doute être enrichi par un nouveau regard sur les banques d'affaires. Ce regard consiste essentiellement à souligner le rôle joué par le capital financier français dans les Iles à sucre dans le contexte concurrentiel des années indiquées, c'est à dire à repérer dans un cadre comparatif les grandes phases de l'implantation des banques d'affaires dans la région ainsi que les difficultés qu'elles y ont rencontrées et à étudier le manque d'entente qui a existé entre ces institutions et l'Etat français sur le dossier de la Caraïbe. En d'autres termes à souligner les erreurs de Paris ainsi que celles des grands brasseurs d'argent sur cette question et à, par conséquent, attribuer en bref à l'histoire de la banque d'affaires française dans cette région une meilleure place dans l'histoire globale de ces institutions financières à l'extérieur de l'hexagone.⁶ Et ce, malgré le caractère marginal du volume du chiffre d'affaires et de profits que ces dernières ont engrangé dans cette région par rapport à ce qu'elles ont amassé, pendant la même période, en Russie, par exemple, ou dans l'empire Ottoman⁷.

L'étude est donc, pour cela, structurée en trois grandes sections. Dans la première section, on considère les premières vagues d'implantations des banques d'affaires et leur poids dans le circuit financier des pays indiqués, mais ce, en essayant de souligner, selon les documents qu'on a pu obtenir des archives mêmes de ces institutions et de quelques archives publiques, les particularités de leur établissement dans

⁶ En fait, la Caraïbe occupait une place très marginale dans la stratégie des banques d'affaires qui s'étaient décidées, aux alentours des années 1880-1890, à placer leur argent à l'extérieur. Le livre de Jean Bouvier, « Un siècle de banque française. Les contraintes de l'Etat et les incertitudes des marchés », qui ne fait du reste malheureusement pas allusion à la Caraïbe, le montre très bien. On comprend aussi cela en lisant les travaux de Pierre-Bruno Ruffini (Les banques multinationales. De la multinationalisation des banques au système bancaire transnational, PUF, 1983). Néanmoins, malgré cela l'histoire des banques d'affaires en France à la fin du XIXe siècle et au début du XXe s'étend sur cette région du monde.

⁷ Voir à ce sujet : Girault, René, Emprunts russes et investissements français en Russie, 1887-1914 ; A. Colin, 1973.

chacun des quatre espaces économiques en question. Dans la deuxième, qui couvre la tranche de 1903/04-1910/12 par rapport à la précédente qui s'étend sur la période de 1880/90-1901/03, on analyse les premières difficultés qu'elles y ont rencontrées et on met l'accent sur ce qui constituera l'un des deux grands points qui seront traités dans la dernière section qui embrasse, pour sa part, la tranche de 1912/14-1920/24. On veut parler des dérives de la ligne diplomatique du Quai d'Orsay dans cette région par rapport aux intérêts des banques et des grandes chambres de commerce du pays –dont par exemple celles de Bordeaux et du Havre– qui cherchaient à y renforcer leur position.

Le second point relatif à la structure de cette troisième section porte sur le manque de fermeté voire la passivité ou « l'inertie » de Paris face au pragmatisme et à l'activisme de Washington. Ce point s'appuie particulièrement sur le cas d'Haïti, mais il trouve aussi en fait son fondement, comme on le fera ressortir plus loin, dans le climat général de piétinement dans lequel, par suite d'un ensemble d'erreurs, Paris et les banques d'affaires se sont placées, dans le contexte global des années 1912/14-1920/24, face à Washington et aux banques américaines. Ce climat général débouchera pratiquement, avec la crise de 1920/21, sur la fin, comme on le verra, de l'histoire des banques d'affaires dans la Caraïbe, et ce même si quelques unes de ces institutions essaieront, tout de suite après la Première Guerre Mondiale, d'y poursuivre –dans une situation bien différente, bien entendu, de celle à laquelle la Royal Bank of Canada aura à faire face par exemple⁸– leurs activités ou récupérer les reliquats de leurs placements en appuyant ou en poussant les syndicats des petits porteurs français à s'organiser face aux initiatives des banques américaines et des gouvernements de

⁸ La Royal Bank of Canada a pu tenir après la crise de 1920/21 et talonner même dans une certaine mesure la National City Bank of New York.

ces pays.

Section I. L'engouement immodéré des banques internationales pour l'Amérique Latine à la fin du XIX^e siècle et la première offensive des banques d'affaires françaises dans la Caraïbe (1875/80 -1901/03).

Après avoir été stimulée au milieu du XIX^e siècle par les effets de l'accumulation du capital sur un certain nombre d'industries clés pendant les crises successives de 1857, 1866 et la Grande dépression de 1873, l'économie capitaliste connaît à la fin de cette période une véritable transformation. Elle se renforce et passe d'un système de régulation concurrentielle de caractère apparemment parfait à un système de régulation oligopolistique sur le plan réel. Les banques jouent un rôle de premier plan dans cette transformation et s'implantent dans plusieurs régions du monde dont l'Amérique Latine qui offre par ailleurs en raison de plusieurs facteurs, comme la construction de chemins de fer et les besoins pressants de l'Etat en capitaux, la possibilité de réaliser des profits énormes. Les banques françaises sont parmi celles qui se ruent sur cette région.⁹ Cependant, comme leurs rivales, les banques anglaises et allemandes en particulier, et plus tard les banques américaines, elles ne limitent pas seulement leurs activités aux pays du Cône Sud et au Mexique. Elles s'orientent aussi vers la Caraïbe. Aussi, malgré le caractère exigu de sa taille par rapport au grand marché financier latino-américain, cette sous-région est fortement convoitée pendant l'avènement de l'impérialisme par les différentes fractions du capital financier international. On sait aujourd'hui, grâce à de nombreux auteurs dont Melvin Knight et Leland Jenks par exemple, quels sont les che-

⁹ Voir J. Bouvier, F. Furet et M. Gillet (*Mouvement du profit en France au 19^e siècle*, Mouton, 1965) sur la masse des profits réalisée, pendant la fin du XIX^e siècle, par quelques unes des banques d'affaires, dont le Comptoir d'Escompte de Paris, la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Société Générale, qui s'établissent en Amérique Latine et dans la Caraïbe.

mins que les banques américaines et la National City Bank of New York en particulier ont empruntés pour s'y établir.¹⁰ Mais, et les banques d'affaires françaises ? Comment s'y sont-elles implantées ? Quelle a été leurs poids dans ces économies ? Et à quelle période faut-il dater approximativement leur première offensive dans cette région ?

1. Les premières banques françaises dans la Caraïbe et leur poids relatif dans le circuit financier

Les relations financières entre Haïti et la France indiquent que dès le premier quart du XIX^e siècle de grandes maisons bancaires françaises, telles les banques Rothschild, Laffite et Lapanouze, avaient pris position dans le système financier haïtien en accordant, au taux de 6% l'an, au gouvernement de Jean-Pierre Boyer un prêt de 30 millions de francs. Cet emprunt, qui fut introduit à la bourse de Paris, était destiné, en échange de la reconnaissance de l'indépendance du pays par la France,¹¹ à dédommager, selon les termes des articles 2 et 3 de l'ordonnance de Charles X en 1825, les colons français par une somme de 150 millions de francs. On ne connaît pas pour cette période du XIX^e siècle en Europe d'autres faits qui pourraient indiquer que les maisons bancaires françaises se seraient également infiltrées très tôt dans les circuits financiers des trois autres pays qui délimitent, avec Haïti, la région qui forme l'objet de cette étude. Ceci sans doute à cause du fait qu'on est encore aux

¹⁰ Melvin Knight étudie l'établissement des premières grandes banques et entreprises sucrières américaines en République Dominicaine, et Leland Jenk l'installation de ces corporations à Cuba. Ces deux travaux se complètent et jettent un excellent éclairage sur le début du XX^e siècle caraïbéen. Il est surprenant cependant que B. Stallings ne cite que ceux de Jenks dans « *Banquero para el Tercer Mundo* » laissant de côté ceux du premier auteur. Voir Knight, M., *Los americanos en Santo Domingo ; Listin Diario, Santo Domingo, 1939* ; et Jenks, L., *Nuestra colonia Cuba ; Aguilar, Madrid, 1929*.

¹¹ Gusti Gaillard reproduit dans son ouvrage cité ci-dessus l'ordonnance royale du 17 avril 1825. Cf. G. Gaillard., *op. cit.* Annexe 1. B. Joachim, pour sa part, commente sévèrement cette ordonnance qu'il considère comme un acte horrible et qui serait à l'origine de ce qu'il appelle la « castration du capital national ». Cf. Joachim, J., *op. cit.*, p.180.



balbutiements du capitalisme en Europe. Il n'en reste pas moins toutefois, si l'on se base sur les profits énormes voire même « scandaleux »¹² que l'Ordonnance royale de 1825 permit aux maisons de banque de réaliser, que dès cette période ces agents rêvaient de prendre pied dans tous ces pays de la Caraïbe. Ce d'autant plus que depuis ces années Paris représentait, quoique nettement moins que Londres, une grande place financière. Ainsi donc une recherche minutieuse sur les relations financières entre la France et l'Espagne pendant la première moitié du XIXe siècle peut sans doute montrer cela, car, on sait que l'Espagne, comme on le verra dans le paragraphe suivant, s'était beaucoup affaiblie politiquement après l'indépendance de la plupart des pays de la région et avait souvent beaucoup de difficultés pour soutenir les territoires coloniaux qu'elle conservait encore dans les Antilles. Ceci dit, malgré toutes ces considérations, il semble en toute rigueur que c'est à partir des années 1875/1880 que se situe le début de l'offensive des banques d'affaires françaises dans la Caraïbe.

Néanmoins, faute de renseignements suffisants, il n'est pas très aisé pour le moment d'établir de manière rigoureuse l'ordre chronologique suivant lequel ces institutions s'implantèrent dans les différents pays de la région. Aussi peut-on relever quelques lacunes dans la démarche employée. Cela importe peu

¹² En effet, de nombreux historiens, haïtiens et étrangers, et en particulier Benoît Joachim, ont fait ressortir le caractère véritablement scandaleux de cette somme de 150 millions de franc que Charles X imposa à l'ancienne colonie pour reconnaître son indépendance. Cette somme, qui a été calculée sur la base d'une surévaluation des anciennes propriétés des colons français, dépassait de plusieurs fois –des estimations quantitatives devraient le prouver– le produit physique réel du pays. Ceci est tellement vrai que pour liquider la première tranche de l'emprunt, qui devait être du reste payée en « cinq termes égaux » à compter de l'année même –1825– à laquelle il fut accordé, Haïti dut placer un nouvel emprunt à Paris. D'où ce qu'on appelle dans l'histoire haïtienne la « double dette ». Enfin pour évaluer peut-être la démesure effective de ce chiffre de 150 millions de francs, il faut le comparer en termes relatifs à celui, soit 15 millions de livres, que l'Angleterre réclama, par un traité secret en 1783, aux Etats Unis, suite à l'indépendance de ce pays en 1776. Cf. J. Chatelain, op. cit., et B. Joachim, *Les racines du sous-développement* ; Imp. H. Deschamps, Port-au-Prince, 1980.

à la vérité, l'essentiel étant de faire remarquer le synchronisme qui existe, à partir des années 1875, au niveau des initiatives qu'un certain nombre de banques d'affaires prendront pour s'ancre dans les quatre îles qui nous intéressent. Ce synchronisme n'est pas bien entendu programmé car les banques sont en concurrence et procèdent par conséquent à des coups bas. En fait, les documents disponibles indiquent qu'entre 1880 et 1890, cinq banques d'affaires, comme on l'observe sur le tableau ci-après, ont pris pied dans la région.

Tableau 1: Premières banques d'affaires françaises à s'implanter dans la Caraïbe (1875/80 – 1896/1903)

	Cuba	Porto Rico	République Dominicaine	Haïti
Banque Marcuard-André et Cie. (Paris)				1874
Crédit Industriel et Commercial				[1875/1880-1896]
Comptoir d'Escompte de Paris	1886			
Crédit Mobilier Français		1898	1889	
Banque/Paris et Pays-Bas	1890/1902			
Banque Internationale de Paris	1890			1896

A la vérité, il faudrait inclure dans ce tableau d'autres maisons bancaires comme celle,

par exemple, de Leray Ducourau et Cie. ou celle de Hentsch Frères et Cie. et celle de J.M. Cattoni Fils et C^{ie}-,¹³ mais on a décidé de ne pas procéder ainsi en raison du caractère limité de l'espace. Aussi faut-il de préférence préciser dans le cadre du raisonnement de base de cette étude ce que l'on entend par la notion de « prendre pied » dans ces pays.

Disons succinctement que cette notion

¹³ Les maisons Hentsch Frères et Cie. et J.M. Cattoni Fils et Cie. semblent avoir participé, selon les fonds de la BNP-PARIBAS, à l'emprunt dominicain de 1888.

est employée ici dans un sens bien particulier. En d'autres termes, elle ne signifie pas, dans le sens littéral du terme, que toutes ces banques se soient effectivement établies dans ces pays. Ceci s'est fait certes dans le cas d'Haïti et celui de la République Dominicaine où les Gouvernements des deux pays signèrent, à Paris, le 30 juillet 1880 et le 26 juillet 1889 respectivement, avec les maisons bancaires ci-dessus indiquées, un accord autorisant la création, à Port-au-Prince, de la Banque Nationale d'Haïti, et l'établissement, à Santo Domingo, de « el Banco Nacional », les deux institutions jouant nominalement par ailleurs en tant que société d'émission, comme on le verra, le rôle de banque d'Etat. Par contre ceci ne s'est pas fait à Cuba. Ici, les banques d'affaires auxquelles le tableau ci-dessus renvoie –on le verra– y ont pris pied, comme c'était du reste pendant cette période la norme, depuis Paris étant, c'est à dire, pour reprendre une nuance que Pierre-Bruno Ruffini (1983) introduit dans l'étude des opérations bancaires internationales, à partir de leur siège même.

Pour ce qui concerne le cas de Porto Rico, il semble que, selon le matériel disponible, le Crédit Mobilier y aurait pris pied comme ses rivales l'ont fait dans les deux Etats voisins, Haïti et la République Dominicaine. Mais on n'est malheureusement pas sûr de la fiabilité des documents qui peuvent laisser entendre que le Crédit Mobilier –et la BNP PARIBAS aussi du reste– a participé, en 1888, à la constitution du capital de « El Banco Español de Puerto Rico ». Quelques papiers trouvés aux archives de la BNP-PARIBAS et portant la signature des responsables de ladite maison Leroux Ducourau & Cie peuvent justifier ces soupçons, mais on hésite à retenir ce point de vue car les travaux qui sont consacrés à cette phase de l'histoire bancaire dans ce pays, en particulier ceux d'Annie Santiago de Curet (1989,153-165), présentent, tout compte fait,

quelques difficultés par rapport à cette question. Ils soutiennent tous que « el Banco Español de Puerto Rico » a été fondé grâce à une forte participation du capital étranger, mais ils omettent de préciser, comme le fait J.C. Estrella dans une étude sur l'histoire des finances de la République Dominicaine (ESTRELLA,1971), quelles sont les banques étrangères ou corporations financières internationales qui se trouvaient derrière cette opération. La présente étude ne peut donc éclairer ce point, mais, elle examine, malgré tout, dans le paragraphe qui suit, les liens que le Crédit Mobilier avait pu établir dans ce pays, pendant cette première phase du cycle bancaire à San Juan, avec quelques secteurs économiques.¹⁴

Ceci dit ces observations permettent de considérer le poids de ces six banques d'affaires dans le circuit financier de ces pays. On doit d'emblée cependant affirmer que ceci n'est pas très facile à faire, car, grosso modo, deux grands réseaux d'opérations du circuit financier de ces pays s'entrecroisaient, soit: celui que les banques et les agents,¹⁵ qui détenaient une certaine masse de capital argent (liquidités), entretenaient avec les gouvernements et les municipalités, et, celui, que ces mêmes banques et agents réalisaient avec les corporations sucrières et tous les autres producteurs de produits secondaires et de biens ordinaires qui passaient par le marché. Il s'agit donc là d'un problème complexe, et ce d'autant plus que, dans ces pays, les sociétés sucrières ou un grand nombre d'entre elles tout au moins, avaient leurs propres circuits financiers ou fonctionnaient même, dans certains cas, comme des Holding financiers.¹⁶ On pourra sans doute s'en

¹⁴ Cette étude aurait pu être plus précise si l'on avait pu consulter les papiers laissés par le Crédit Mobilier et aussi ceux que probablement le Comptoir d'Escompte de Paris a dû conserver en relation avec ses activités en République Dominicaine.

¹⁵ On se réfère ici notamment aux grands commerçants qui disposaient d'un volume important de capitaux et qui s'adonnaient ouvertement au métier de banque ou à la spéculation. On les appelait en Haïti les négociants des bords de mer, et, à Cuba, los « almacenistas » semble-t-il.

¹⁶ La South Porto Rico Sugar Company, fonctionna ainsi, par exemple, en République Dominicaine, par le biais du président de son conseil d'administration, Mr. Schall, qui était en même temps, selon M. Knight, président du conseil d'administration de la American Colonial Bank de



faire une meilleure idée dans le paragraphe qui suit en considérant les modes d'implantation de ces différentes banques dans chacun de ces pays. En attendant, on peut estimer que, dans le cas de Cuba où existait depuis le milieu du XIX^e siècle, à cause du développement de la production sucrière, un certain réseau bancaire,¹⁷ le poids des deux banques sus-indiquées dans le circuit financier de ce pays n'a pas été énorme à cette première phase du cycle bancaire français. Il faut être prudent bien sûr en avançant de pareilles observations, car, comme le paragraphe suivant le laissera supposer, la présence de ces institutions n'avait pas un caractère totalement marginal. Et ce malgré le fait que les opérations auxquelles celles-ci étaient mêlées renvoyaient à des questions diplomatiques qui ne s'inscrivaient pas dans le cadre des pouvoirs de la diplomatie française mais plutôt dans le cadre des relations de tension que la Guerre de 1898 avait créées entre les Etats Unis et l'Espagne. On ne peut rien dire, par ailleurs, pour les raisons déjà expliquées, à propos du poids du Crédit Mobilier dans le circuit financier à Porto Rico. On est en droit toutefois de supposer qu'il ne fut sans doute pas nettement négligeable comme celui de ses rivales à Cuba, puisqu'on se propose, comme on l'a déjà mentionné, de faire remarquer plus loin que cette banque avait d'autres intérêts financiers dans cette colonie.

Par contre pour ce qui concerne le poids du Crédit Industriel et commercial et de la Banque Internationale de Paris ainsi qu'également de la Banque Marquard et le Crédit Mobilier respectivement sur les places de Port-au-Prince et de Santo Domingo, cette question se présentait sous un angle particulièrement différent de celui qu'on observait dans les deux colonies espag-

San Juan à Porto Rico. Cf. M. Knight, op. cit. p.145.

17 Les travaux de R. Guerra y Sánchez et de J. Le Riverand peuvent aider à estimer l'étendue, du réseau des banques et des maisons d'affaires qui remplissaient, à cette période, à Cuba, la fonction de banque. Guerra S. R., Manual de historia de Cuba, La Habana, 1971; et Le Riverand, J., Historia económica de Cuba, Habana, 1974.

noles. Car dans les deux cas ces quatre banques d'affaires, ou pour plus de précisions les deux principales institutions de ce groupe bancaire, le CIC et le Crédit Mobilier, contrôlaient pratiquement, à travers leurs filiales sus-désignées et d'autres mécanismes monétaires, le circuit financier de ces Etats. On doit sans doute nuancer un peu cette observation pour ce qui a trait à la République Dominicaine et faire observer que ce contrôle s'étendait uniquement,¹⁸ comme ce fut du reste mutatis mutandi le cas à Cuba, à un segment seulement du circuit financier, soit celui qui passait entre les banques et les pouvoirs publics. Ce d'autant plus que le matériel dont on dispose n'est pas très important et se limite seulement à cet aspect. Quoi qu'il en soit, la présence, en cette période, du Crédit Mobilier dans ce pays, était, à bien considérer, aussi forte que celle du Crédit Industriel et Commercial en Haïti. Les deux cas se ressemblaient beaucoup, puisqu'en effet, dans chacun d'eux, on observe, selon les documents disponibles, que ces institutions ont utilisé plus ou moins la même stratégie. Mais quelle était au fait leur stratégie? Dans quel contexte conjoncturel celle-ci s'était-elle développée? Et comment se caractérisait-elle par rapport à celle que leurs rivales françaises ont menée à Cuba? Comment également ces groupes de banques rivales, qui ont opéré à Port-au-Prince et à Santo Domingo, pendant ce premier cycle bancaire, différenciaient-elles leurs activités dans chacun de ces deux pays? Comment enfin et dans quelle mesure la stratégie suivie par le Crédit Mobilier en République Dominicaine se différenciait-elle de celle qu'il avait mise au point pendant la même période pour s'implanter à Porto Rico? Il est entendu qu'il n'existait pas dans tous les cas de lignes très nettes de séparation entre les stratégies de ces banques. Car quoiqu'en concu-

18 Les travaux de R. Guerra y Sánchez et de J. Le Riverand peuvent aider à évaluer par déduction l'étendue, du réseau des banques et des maisons d'affaires qui remplissaient, à cette période, à Cuba, la fonction de banque. Cf. Guerra S. R., Manual de historia de Cuba, La Habana, 1971; et Le Riverand, J., Historia económica de Cuba, Habana, 1974.

rence, celles-ci recouraient souvent aux mêmes procédés de pénétration ou s'entendaient dans certains cas pour partager ensemble un même marché. Ces « pactes de partage d'affaires » entre banques rivales, si l'on peut les appeler ainsi, s'observeront encore davantage, comme on le verra, pendant le deuxième cycle bancaire.

2. Des modes différents d'implantation dans les Etats de la sous-région

Les documents disponibles dans les archives de quelques unes des banques d'affaires indiquent que Porto Rico était extrêmement bien perçu dans les milieux bancaires en France. On le considérait comme un « pays riche » et un pays où il existait la possibilité de gagner beaucoup d'argent. En effet, l'une des notes élaborées par ces agents pendant cette période présentait ce pays, dans quelques uns de ses paragraphes, de la manière suivante :

Le commerce de l'île de Porto Rico, comme celui de toutes les îles de l'archipel des antilles, est basé exclusivement sur la production agricole. La culture de la canne à sucre du tabac, du café, etc. constitue l'industrie unique de ses habitants et leur moyen d'échange avec le dehors... Les usines à sucre, du modèle perfectionné, s'y sont multipliées et la terre y a pris une valeur très grande en même temps que solide et sérieuse... (AH-BNP-PARIBAS)

A la vérité cette note avait pour but de collecter une masse suffisante de capitaux pour investir à Porto Rico. Le secteur bancaire de ce pays était le lieu où un certain nombre de gros détenteurs de capitaux à l'époque en France voulaient entraîner quelques agents, dont par exemple la maison Leray et Ducourau et Cie. que l'on a antérieurement mentionné et qui était très enthousiasmée à y placer leurs capitaux et leur épargne. Ce secteur était visé parce qu'il existait en fait un vide, en cette période, à San Juan. Or, le commerce de traites, qui s'y développait

avec le développement des usines sucrières auxquelles la dite note se réfère, rendait beaucoup et pouvait rendre davantage par les commissions et les droits de douane que le système colonial espagnol avait établi. Un besoin aussi de crédits pour assurer, d'un autre côté, la continuité permanente de la production du sucre se faisait sentir dans l'île. Aussi ces détenteurs de capitaux pensaient s'associer à des Porto Ricains pour y établir une banque. On a déjà fait allusion à cette banque qui, selon ces malheureux promoteurs, pouvait parvenir très vite à « monopoliser toutes les opérations de choix », mais aussi à profiter des conditions que l'administration coloniale imposait aux commerçants pour le « paiement des marchandises importées ». ¹⁹ On sait aussi, sauf erreur de lecture de notre part encore une fois, ²⁰ que le Crédit Mobilier semblait être parmi l'une des principales banques qui voulaient s'implanter dans cette île par cette voie. Cependant, l'imagination du Crédit Mobilier ne se limitait pas à la création d'une banque. Elle allait un peu plus loin, et le Crédit Mobilier fera sa percée. En effet, le marché portoricain le fascinait et il estimait en outre que la capacité potentielle du marché avait augmenté avec l'occupation en 1898 de l'île par les troupes américaines. Aussi l'examina-t-il de plus près et décida de s'y implanter en vendant des obligations, à Paris, pour la Compagnie des chemins de fer de Porto Rico

Ces obligations étaient émises à 300 francs et remboursables à 500 francs rapportant ainsi, nets d'impôts, 15 francs, payables en or. Le Crédit Mobilier joua à fond cette carte ; il fit miroiter ces obligations aux yeux des épargnants indiquant notamment qu'elles étaient garanties

¹⁹ En effet, selon la note en question, les commerçants étaient tenus d'après la loi « d'acheter des traites sur place » pour liquider les marchandises importées. Les promoteurs de l'idée de créer une banque à San Juan estimaient que c'était là une excellente source de profits pour la Banque, car celle-ci pourrait facilement « vendre à un taux élevé pendant la saison morte, et d'acquiescer à bon marché pendant la récolte ».

²⁰ On n'essaie pas ici de faire une simple clause de style, car il se pourrait que les papiers relatifs au projet en question et qu'on attribue au Crédit Mobilier appartenait de préférence à la BNP-PARIBAS.



sur « toutes les propriétés de la Compagnie » et qu'elles étaient en outre plus avantageuses pour le marché que, par exemple, les obligations des Chemins de fer Portugais et celles de Saragosse qui circulaient, à Paris, pendant la même période, à 348 fr. pour 14fr. 20 d'intérêts et à 360 francs pour 13 fr. 60 d'intérêts respectivement (AH-BNP-PARIBAS). ²¹Il en acheta lui-même un certain nombre, soit 19.600 au total, ce qui lui permit de renforcer sa position dans la Compagnie avec les 10.600 actions qu'il possédait dans le capital social de celle-ci.

Les conditions économiques et politiques, qui entourèrent les premiers emplacements de l'industrie sucrière en République Dominicaine, n'offrirent pas au Crédit Mobilier la possibilité de s'implanter par cette même voie dans ce pays. Aussi s'arrangea-t-il, face aux besoins du Gouvernement de Ulises Heureaux qui avaient augmenté en partie suite aux effets de la dépression de 1881-1889, pour attaquer le circuit financier de ce pays par une stratégie qui ressemblait pour beaucoup à la stratégie que la Société du Crédit Industriel et de Commercial avait mise au point, dix ans avant, soit, comme on l'a déjà mentionné plus haut, en 1880, pour s'établir en Haïti. En effet, les deux maisons bancaires s'étaient infiltrées aussi bien dans le circuit des emprunts publics que dans le circuit bancaire.

Cependant, il convient de faire observer que la stratégie déployée par le Crédit Industriel et Commercial en Haïti paraissait plus solide que celle mise au point par le Crédit Mobilier à Santo Domingo. Ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que la création, en 1880, à Port-au-Prince, de la Banque de la République d'Haïti par la maison de la rue de la Victoire a été de fait le résultat d'une position antérieurement acquise dans le pays à la faveur d'un ensemble de cir-

²¹ Voir : *Crédit Mobilier Français, Prospectus de souscription à des bons d'obligations de la Compagnie des Chemins de fer de Porto Rico ; Mai 1902. BNP-PARIBAS.*

constances. En effet, pour être plus précis par rapport à tout ce qu'on a déjà fait observer, le Crédit Industriel et Commercial jouissait, à Haïti, d'une position créancière sur l'Etat haïtien bien avant que la Banque de la République d'Haïti ne commençât à fonctionner. Elle avait tiré profit des difficultés que la Banque Marcuard & C^o de Paris avait rencontrées pour honorer intégralement un contrat d'emprunt avec le gouvernement haïtien en 1874 et s'était, en 1875, substituée à celle-ci, sans rompre toutefois avec cette importante maison bancaire et les autres hommes d'affaires qui devaient placer, à Paris, le dit emprunt de 1874 pour le compte du président Domingue.²² Cette stratégie de départ l'avait énormément aidé à consolider sa position dans ce pays.

Malgré toute son habileté, par contre, le Crédit Mobilier n'avait pas rencontré, en République Dominicaine, une situation aussi avantageuse. Il y avait rencontré au contraire, dès le début de l'ouverture du «Banco Nacional» plusieurs difficultés et avait dû s'en retirer quelques années après, soit en 1895. Le Crédit Industriel et Commercial en avait aussi rencontré un grand nombre à Haïti, mais grâce au coup de maître réalisé en 1875 et dont on a déjà parlé, elle avait pu y rester jusqu'en 1910 et placer, en 1896, à Paris, un deuxième emprunt de 50.000.000 de francs, à 6% l'an, pour le compte du président d'alors. Il faut ajouter que trois autres facteurs l'avaient aidé à s'y ancrer : premièrement le besoin permanent d'argent frais dans lequel l'Etat haïtien se trouvait et les difficultés de celui-ci à rencontrer pendant ces années d'autres places internationales que celle de Paris pour émettre de nouveaux bons; deuxièmement, l'attitude de la Banque Internationale de Paris qui avait accepté, au lieu de faire pendant ces années difficiles de meilleures offres au gouvernement haïtien, de participer pour une faible part à l'emprunt de 1896 ; troisièmement, enfin, la forte influence

²² Voir Chatelain, J., *op. cit.*, *Les emprunts Domingue*, p. 18.

que la France exerçait encore à Port-au-Prince ainsi que l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les dirigeants haïtiens de rompre avec Paris. L'attachement de ces derniers au système politique de l'ancienne métropole était trop fort.²³

Le gouvernement dominicain se trouvait aussi dans la même situation de besoin d'argent que son homologue haïtien. Mais les hommes politiques dominicains ne ressentait –on sait pourquoi– aucun sentiment particulier pour le système français. De plus, d'autres facteurs, s'opposèrent au départ à l'établissement du Crédit Mobilier dans ce pays ou du moins l'empêchèrent d'en profiter comme sa rivale dans l'autre partie de l'île. Tout d'abord, sur le plan des affaires, Paris n'était pas aussi influent sur ce marché comme il l'était à Port-au-Prince. C'est à dire que le marché dominicain était convoité par plus d'une place financière internationale. En effet, dans le cadre de l'imbroglio causé par l'emprunt Harmont la Banque d'Anvers était parvenue à s'y implanter et forcer ainsi le déplacement, de Paris à Bruxelles, du lieu de règlement de la dette dominicaine, qui était pourtant ridicule en 1883-1884, mais qui atteignit semble-t-il un chiffre monstrueux en 1895. D'un autre côté, il faut mentionner que la stratégie, que le Comptoir d'Escompte de Paris avait mise au point pour s'installer dans ce pays, avait créé un ensemble de confusions au sein du gouvernement dominicain et n'avait pas, du coup, aidé la banque française dans son ensemble, et le Crédit Mobilier en particulier, à améliorer son image auprès des autorités en place. Du reste, c'est à la suite de l'accord secret que le Comptoir d'Escompte avait signé, le 3 janvier 1888, avec le gouvernement dominicain pour les préliminaires d'un emprunt, que Bruxelles était parvenue à

supplanter Paris dans ce pays.²⁴

²³ Les conférences de Firmin, homme d'Etat, ancien ministre des finances, pendant ces années permettent de mesurer cet attachement.

²⁴ L'histoire du Comptoir National d'Escompte de Paris en République Dominicaine, aux alentours des années 1888, ne semble pas encore être très bien établie. J.C. Estrella semble être l'un des rares auteurs

La BNP-PARIBAS ainsi que le Comptoir National d'Escompte de Paris et la Banque Internationale de Paris rencontrèrent pour leur part, à Cuba, une situation semblable à celle sur laquelle le Crédit Mobilier s'était appuyé pour s'établir à Port Rico. C'est à dire que, comme cette colonie espagnole, Cuba était perçue dans la communauté bancaire française comme une île très riche voire extrêmement riche et un pays sûr où l'on pouvait placer des capitaux. En effet, pour les agents bancaires, aux environs de 1886, les facteurs politiques et économiques, qui menaçaient sérieusement de perturber le climat des affaires dans ce pays, avaient cessé d'exister. « L'ordre intérieur est assuré, la transition du travail esclave au travail libre s'opère régulièrement, la crise sucrière semble toucher à sa fin... » constatait une notice en mai 1886 qui mettait, pour les hommes d'affaires, l'accent sur les perspectives de pouvoir gagner énormément d'argent en s'engageant dans une opération que Madrid était en train de monter pour unifier les différents titres de dette émis depuis 1878. Cette conjoncture porta la BNP-PARIBAS et sa rivale le Comptoir National d'escompte de Paris à s'implanter dans ce pays par voie d'emprunt.

En effet ces deux banques souscrivirent respectivement aux bons hypothécaires de l'Île de Cuba de 1886 et 1890 qui étaient garantis à la fois par Madrid et par les recettes douanières et par les recettes directes et indirectes des contributions de Cuba. Il faut noter aussi cependant que la BNP-PARIBAS utilisa de plus une autre stratégie : elle porta, en 1902, la Société Franco-Suisse pour l'Industrie Electrique dont le siège était à Genève à se joindre à elle pour prendre une participation à la Havana Electric Railway

qui ont essayé de considérer les initiatives par lesquelles cette banque d'affaires a voulu s'implanter dans ce pays. Il faut néanmoins constater qu'Estrella n'arrive pas, malgré de nombreux efforts, à dépasser le cadre de l'histoire narrative. Cf. Estrella, J.C., op. cit., pp. 174-177. Franklin Franco Pichardo, non plus (Cf. Franco Pichardo, F., *Historia económica y financiera de la República Dominicana, 1844-1962*; Sociedad editorial Dominicana, 2001).



C^o.²⁵ Selon O. Pino-Santos (1972,55), la Havana Electric Railway Co était fondée entre 1899 et 1901 par plusieurs groupes de capitalistes : canadiens, cubains ; espagnols et américains. Elle était dirigée par Van Horne et avait obtenu la concession du système d'électrification de la Havane et d'une autre localité proche, Marianao, qui était du reste reliée à la Havane par le réseau de tramway que cette compagnie avait construit. A dire vrai, la Banque Internationale de Paris était aussi semble-t-il, selon une note de la Société Franco-Suisse à la BNP-PARIBAS, mêlée aux opérations de conversion de bons et d'obligations de cette entreprise²⁶. Elle s'était donc implantée dans cette Ile d'une façon différente de celle par laquelle elle allait –on l'a vu- s'associer, en Haïti, avec le Crédit Industriel et Commercial dans l'opération d'emprunt de 1896.

Section II. Un plus grand emballage en 1903/04-1910/12 et quelques difficultés naissantes. La responsabilité de Paris dans ces difficultés.

Les négociations entamées entre les Etats Unis et l'Espagne, immédiatement après la Guerre de 1898, pour entériner l'incorporation de Cuba et de Porto Rico au « colonial dominion » nord-américain, l'adoption de l'Amendement Platt en 1901, les débats provoqués en Espagne et sur les principales places financières européennes par l'attitude des Etats Unis face aux emprunts contractés par les deux anciennes colonies espagnoles dans la Caraïbe ainsi que la réforme du système douanier dans ces pays et aussi en République Dominicaine après l'occupation, en 1907, de cet Etat par les marines définirent dans la région un nouveau contexte dans lequel les banques d'affaires françaises allaient

²⁵ AH-BNP-PARIBAS, Fonds Cabot, Lettre de la Société Franco-Suisse pour l'Industrie Electrique à la BNP-PARIBAS en date du 3 décembre 1902.

²⁶ AH- BNP-PARIBAS ; Fonds Cabot, Lettre de la Société Franco-Suisse pour l'Industrie Electrique à la BNP-PARIBAS en date du 5 juillet 1902.

désormais opérer. A priori, quelques uns de ces facteurs, comme on le verra, devaient nuire à l'implantation des maisons bancaires. D'autant que les objectifs de Paris ne concordait toujours pas malheureusement avec les leurs. Mais, malgré tout, ces facteurs devaient tous contribuer dans l'immédiat, en dépit de l'amarrage précoce du système monétaire de ces pays au dollar nord-américain,²⁷ à l'intensification de l'engouement observé pendant les vingt dernières années du XIX^e siècle. C'est-à-dire, pour mieux caractériser cela au plan financier, à la stimulation d'un plus grand emballage de l'économie française dans ce secteur. Et ce d'autant plus que, d'une part, Paris s'était transformé entre temps en dépit du renforcement de la City en une place financière internationale quasiment incontournable, et que, d'autre part, le climat économique international incitait l'impérialisme français à consolider ses conquêtes coloniales et à accroître ses parts de marché dans les pays indépendants et dans les pays du centre. Ceci ne devait pas néanmoins empêcher ces maisons de rater un certain nombre d'opportunités.

Le deuxième rush des banques d'affaires et l'incontournabilité de Paris comme place financière pour les Etats de la Caraïbe entre 1903/04 et 1910/12

D'une façon générale, à partir des années 1903-1904, les banques d'affaires avaient redoublé leurs efforts dans tous ces pays, à l'exception probablement de la République Dominicaine qui s'était mise semble-t-il définitivement à l'écart de l'influence de la France après, comme on l'a vu, les mésaventures du Comptoir d'Escompte de Paris et le retrait forcé du Crédit Mobilier Français de Santo Domingo, en vue d'augmenter leurs parts de profits ou essayer de contrôler,

²⁷ Sur l'introduction du dollar dans les systèmes monétaires de Cuba et Haïti, voir H.Christopher Wallich : *Problemas monetarios de una economía de exportación. La experiencia cubana, 1914-1947 ; La Havana ; et, Chatelain, J., la banque nationale, son histoire et ses problèmes ; Port-au-Prince, Haïti.*

comme à Haïti, de très grands segments ou des segments appréciables des marchés locaux. Ainsi de nouvelles banques d'affaires furent attirées par la région et y firent augmenter sensiblement le montant des investissements français. On ne peut malheureusement avancer, pour le moment, aucun chiffre fiable pour étayer cette affirmation, les données disponibles relatives aux investissements français en Amérique Latine pour la période 1880-1913 n'étant pas aussi bien ventilées que celles concernant les investissements américains et anglais.²⁸ Cependant on peut en avoir une idée en considérant le profil de quelques unes des nouvelles banques qui s'y installèrent. Ceci ne doit sûrement pas, bien entendu, porter l'étude à surestimer, en cette période, la valeur de ces investissements. Car tout compte fait, les exportations de capitaux français dans cette région ne pouvaient pas avoir été très importantes ou avoir eu un certain poids significatif par rapport aux investissements américains et anglais²⁹, puisque le moteur même de l'accumulation du capital, c'est à dire l'industrie sucrière, échappait, et ce depuis la première révolution de la canne à sucre à Cuba au milieu du XIX^e siècle et le début du démarrage soutenu de cette activité en 1870-1880 à Porto Rico et en République Dominicaine, au contrôle du capital financier français. Quoi qu'il en soit ce deuxième cycle bancaire est plus important que le premier. Ou du moins, il est plus intense et embrasse des secteurs d'activités qui n'avaient pas encore attiré autant jusqu'ici l'attention de ces sociétés.

28 J. Fred Rippy a étudié, comme pour les trois autres grands pays du centre (l'Allemagne ; la Grande Bretagne et les Etats Unis), les investissements français en Amérique Latine pour la période allant de 1880 à 1913. Il évalue seulement le montant global de ces investissements et leur répartition en Argentine, au Brésil et au Mexique, mais n'avance aucun chiffre pour les autres régions de ce continent. Voir, Fred Rippy, J., « French investments in Latin America », in : *Inter-American Economic Affairs*, vol II, No.2, 1948.

29 O. Pino Santos rapporte que, selon H. Feis (*Europe, The world's banker*, 1931) les investissements français à Cuba, en 1913/14, s'élevaient à la modique somme de 13 millions de dollars contre 215 millions pour les Etats Unis et 216 pour l'Angleterre. A noter que ces chiffres ne concordent pas avec les estimations des Nations Unies et que Pino-Santos cite également. Cf. Pino-Santos, O., *El asalto a Cuba por la oligarquía financiera yanqui ; La Habana*, 1972 ; pp. 34-37.

Tableau II. Le deuxième cycle bancaire français dans la Caraïbe (1903/04- 1910/12)

	Cuba	Porto Rico	République Dominicaine	Haïti
Crédit Industriel et Commercial (CIC)				[1875-1910]
Banque Française pour le	1906			
Comptoir National d'Escompte de	1906			
Paris (CNEP)				
Crédit Foncier et Agricole de l'Algérie		1904/1905		
Banque de l'Union Parisienne	[1910]	1904/1905		1910
Banque de Paris et des Pays-Bas(BPPB)		1904/1905		
Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB) Banque Anversoise			1897/98-1905/1908	
Banque Continentale de Paris				1905 [Bons chemins de fer : CieMcDonald]

En effet, d'une manière générale les banques d'affaires affinèrent leurs stratégies et firent preuve d'une grande habileté, mais en prenant par ailleurs davantage de risques et en entraînant également du même coup dans leur sillage d'autres hommes d'affaires français. Cuba continuait à être, à en juger par le nombre de banques d'affaires qui y opéraient, soit directement soit par le biais d'une autre maison de plus grande taille comme la Banque Internationale de Paris avait décidé de le faire à Port-au-Prince pendant le cycle antérieur en s'associant au Crédit Industriel et Commercial, le pays le plus convoité. Porto Rico était également devenu aux yeux de ces agents plus attirant pour les affaires, mais pas autant que Cuba. Ceci dit, il se pourrait qu'un plus grand nombre de banques, que celles qui sont indiquées dans le tableau ci-dessus, aient aussi pris part, quoique probable-



ment de façon marginale, dans les activités de ce pays. On ne peut encore le prouver à cette étape de la recherche. On peut seulement noter, pour le moment, que, dans l'ensemble, ces maisons bancaires continuèrent à manifester un grand intérêt pour les émissions de bons, mais aussi, chose nouvelle, pour des émissions d'actions et des prises de participation dans d'autres sociétés. On observa notamment cela dans la constitution de « el Banco de la Habana », en 1906, où le Comptoir National d'Escompte de Paris parvint, conjointement avec la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie, à se faire rétrocéder un paquet de 500 actions à 100 dollars chacune. A noter que, la Banque de Paris et des Pays Bas se montra également intéressée dans cette affaire³⁰ dont le développement a été suivi de près par Paris jusqu'à l'acceptation d'un citoyen français, Ernst Caye, résidant à la Havane et agent de la Cie. Générale Transatlantique, au conseil d'administration de cette entité financière aux côtés des citoyens cubains -les Frères Zalduqui contrôlaient semble-t-il de fait celle-ci ; et ce, quoique apparemment, selon une note de la Légation de France à la Havane, leur apport de 1.600.000 francs au capital social de celle-ci était plus de trois fois moindre que celui de la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie.³¹

La Banque de l'Union Parisienne, qui avait été attirée par Haïti en s'y substituant, en 1910, au Crédit Industriel et Commercial par un placement d'emprunt,³² à Paris, lié à la création, à Port-au-Prince, d'une nouvelle banque d'émission en remplacement de celle du président Salomon, se lança également dans des opérations

³⁰ AH-BNP-PARIBAS : Lettre de la National Bank of Cuba à E. Noetzelin en date du 9 février 1905.

³¹ Quai d'Orsay, Cuba, NS 1903-1912, tome 17. Il faut mentionner pour bien comprendre le retard avec lequel un citoyen français a été admis au conseil d'administration de el « Banco de la Havana » que, comme on le souligne plus loin, la BFCI avait beaucoup hésité à répondre aux propositions du président de « el Banco ».

³² Le nouvel emprunt placé, à Paris, par la BUP pour le compte du gouvernement d'alors devait en premier lieu être employé pour consolider... Il était placé théoriquement en francs ou au taux de ??? l'an et s'élevait à 65.000.000 de francs.

du même genre à Cuba. En 1910, elle possédait un certain nombre d'actions à la Banque Espagnole de l'Île de Cuba qu'elle voulait vendre à cette même société au prix de 502 francs 50 chacune. Il faut ajouter, d'un autre côté, que quelques années avant cette opération, soit en 1904-1905, elle s'était aussi associée à la Banque de Paris et des Pays Bas et au Crédit Foncier et Agricole de l'Algérie pour participer, à Porto Rico, avec les héritiers de la succession Gallard, au montage d'une entreprise sucrière, soit la « Compagnie des Sucreries de Porto Rico » dont le capital s'élevait, pendant la première année, à 5.500.000 francs et à 10.000.000 l'année d'après. Pour sa part, dans le cadre de d'une stratégie d'entente et de concurrence qu'elle avait mise au point, la Banque de Paris et des Pays Bas était restée assez proche de la Banque Internationale de Paris, à Cuba, dans les opérations relatives aux activités de la Compagnie Havana Electric Ry Co. ci-dessus mentionnée. Plus précisément, la Banque Internationale de Paris, alors en situation de liquidation, l'avait contactée pour recouvrer une vieille créance qu'elle avait sur la Havana Electric Ry Co.

Au total, les banques d'affaires avaient dans l'ensemble, pendant ce deuxième cycle, « sensiblement » amélioré leur position dans l'économie de ces pays, et ce, quoique, en toute rigueur, celle-ci restait encore marginale dans les cas de Cuba et de Porto Rico et extrêmement faible ou même pratiquement nulle semble-t-il en République Dominicaine pour les raisons susmentionnées. La légère amélioration de ces entités dans ces économies était due grâce au fait que, pendant les années 1908/1910-1912, Paris s'était beaucoup renforcée comme place financière pour les gouvernements de ces pays, à l'exception encore une fois du gouvernement dominicain, qui voulaient émettre des emprunts sur le marché international. Les autres banques étrangères, qui

opéraient également dans ces pays, notamment à Cuba, n'ont pas pu s'en détourner. En effet, pendant ces dites années, le Ministre de France à Cuba n'arrêta pas d'alerter le Quai d'Orsay sur les intentions de quelques banques américaines, dont la Maison Speyer de New York et la Maison J.P. Morgan, de placer en Europe, et en particulier à Paris, des emprunts pour le compte du gouvernement central du président Menocal et de la ville de la Havane.³³ Quant à Haïti, on l'a déjà observé, Paris était quasiment, quoique les conditions -on le verra- allaient bientôt changer, son unique option. Et ce, non pas seulement pour les autorités de Port-au-Prince, mais aussi pour un groupe industriel américain, dirigé par l'ingénieur Mc Donald, qui avait besoin de capitaux pour le développement de la Compagnie des chemins du Nord et du Centre qu'il avait montée avec l'appui de la Banque Continentale de Paris.

On n'a pas encore, par ailleurs, consulté suffisamment de pièces au Quai d'Orsay ainsi qu'aux archives privées des banques d'affaires pour évaluer la position que Paris occupait par rapport à New York aux yeux de ceux, qui, à Porto Rico, devaient trouver, pendant cette période, des capitaux sur une place financière quelconque en vue d'y réaliser un ensemble de travaux d'infrastructure. On sait seulement qu'en 1907 les autorités insulaires avaient procédé à une émission de 1.000.000 de dollars et qu'apparemment cet emprunt aurait été placé aux Etats Unis ; on ne sait pas, par contre, si une partie de cet emprunt n'a pas été canalisée vers les marchés européens, en particulier vers Paris, puisque pendant ces années, et c'est ce qui explique en partie du reste, les raisons pour lesquelles la place de Paris était devenue incontournable, les banquiers américains -la Maison Speyer & Co. en particulier, selon les notes du Ministre de

³³ AH-MFE, Boîte B 3123, Plusieurs notes verbales adressées au Quai d'Orsay par le Ministre de France à Cuba entre le mois de juin 1911 et le mois de janvier 1914.

dans ces opérations à risques. C'est aussi sans doute sur la base de ce même raisonnement que cette maison financière internationale, qui avait aussi une représentation à Londres et à Francfort, a voulu recueillir, comme on vient de le voir, une certaine fraction de l'épargne française pour les deux emprunts de 35.000.000 et 16.000.000 de dollars que l'Etat cubain lui avait confiés respectivement en 1904 et 1909. Le principe général donc pour Speyer était de contrôler les marchés des bons, mais d'inviter des groupes rivaux établis en Europe à participer pour une certaine partie dans la vente des coupons. Et ce, quoique tous ces emprunts bénéficiaient, dans les contextes de l'Amendement Platt et de l'accord de 1907 entre la République Dominicaine et les Etats Unis, de solides garanties.³⁴

A dire vrai, il importe peu pour le moment de s'étendre sur ce point. L'essentiel est de souligner que les banques d'affaires firent montre d'une habileté extraordinaire en s'installant dans ces Iles pendant ces années. Elles n'ont pas pu certes le faire comme elles le voulaient, car leurs rivales, dont entre autres la Royal Bank of Canada et la National City Bank qui n'avaient pas encore officiellement de représentation dans ces pays, étaient apparemment trop agressives. Mais, dès la signature de l'accord de Paris en 1898, elles avaient compris qu'elles pouvaient gagner des parts du marché américain en prenant appui particulièrement sur l'Ile de Porto Rico qui jouissait, avec celle d'Hawaï, depuis l'année 1901, de « franchise absolue de tous droits de douane ³⁵ » aux Etats Unis. Elles ont pour cela joué à fond la carte de l'industrie sucrière dans

³⁴ Les archives du Crédit Lyonnais disposent d'un certain nombre de documents indiquant les instruments diplomatiques et financiers qui servirent de « garantie » aux prêts qui ont été octroyés pendant la période 1903-1907 aux gouvernements cubain et dominicains, soit directement par les banques américaines soit par leur entremise. Cf. Archives historiques du Crédit Lyonnais, carton DEEF 73435 ;

³⁵ AH-BNP-PARIBAS ; Cie. des Sucrieries de Porto Rico : Document en date du 17 mai 1905 évaluant avec finesse les perspectives de développement de la Cie. sur la base dudit accord de franchise douanière entre les Etats Unis et Porto Rico, et les perspectives de vendre également, en raison même de cet accord d'exonération de frais de douane, du sucre sur le grand marché de l'union « à des prix élevés ».



ce pays. Leur base d'action a été la compagnie de sucreries antérieurement mentionnée et dont l'objet était, selon l'article 3 des Statuts de celle-ci, de construire, dans les environs de San Juan, « une ou plusieurs fabriques de sucre ». ³⁶ En réalité, par cette stratégie, le capital financier français contrôlait, à Porto Rico, pendant les années 1908-1910, cinq centrales sucrières. ³⁷

Bien entendu, de même qu'une petite entreprise de fabrication de ciment, soit la Société Anonyme l'Almendaes, qu'un groupe industriel français avait montée, en 1897, à Cuba, avec des hommes d'affaires belges ³⁸ et avec également semble-t-il l'appui de la Société Générale, ³⁹ ces centrales sucrières n'ont pas pu profiter d'un certain nombre d'opportunités que les quatre pays considérés offraient. Les banques d'affaires, non plus. Toutes ces entreprises ont, en plus, connu très vite de nombreuses difficultés.

2. Des opportunités manquées et les premières difficultés des banques d'affaires. Le début de l'offensive des banques américaines

En effet, selon les documents disponibles, les banques d'affaires étaient, dans l'ensemble, en mesure d'occuper dans les économies de ces pays des positions bien meilleures à celles qu'elles avaient jusqu'ici décrochées. Elles ont raté donc plusieurs opportunités. A preuve on peut citer pour commencer les mésaventures susmentionnées du Comptoir d'Escompte de Paris à Santo Domingo. Les responsables de cette maison ont laissé échapper de leurs mains une excellente affaire qu'ils avaient en fait quasiment

obtenue et qu'ils étaient en mesure d'obtenir, puisque apparemment les autorités dominicaines d'alors n'avaient pas, en raison du caractère critique de la situation financière dans laquelle elles se trouvaient, beaucoup de marges de manœuvre pour faire traîner les négociations et trouver ainsi d'autres bailleurs de fonds. (ESTRELLA) Bien entendu, à partir des années 1905-1907, ce pays paraissait de moins en moins intéressant pour les banques d'affaires, puisque l'accord signé à cette époque entre le gouvernement des Etats Unis et le président dominicain au sujet de la nomination, à Santo Domingo, d'un « American receivership of customs » en garantie de l'emprunt, l'avait presque totalement basculé dans la sphère d'action du capital financier américain. Les places qui offraient donc un grand nombre d'opportunités étaient Cuba, Porto Rico et Haïti, mais notamment Cuba pour ses énormes ressources. Cependant, contrairement à ce que parallèlement l'on observait pendant ces années à Haïti, par exemple, où le capital financier français était très bien enraciné, il ne semble pas qu'à Cuba les banques d'affaires aient été suffisamment attentives aux différentes conjonctures qui s'y présentaient. On se réfère ici concrètement aux relations qu'elles ont essayées de maintenir –soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de quelques courtiers- avec les officiels de ce pays qui cherchaient des capitaux sur les marchés de New York et de Londres ainsi que sur d'autres marchés. On se réfère aussi, pour être encore plus précis, aux difficultés que la Banque Française pour le Commerce et de l'Industrie a rencontrées pour tirer un meilleur profit des multiples opérations de « el Banco de la Habana ». On peut en dire encore mieux à propos des relations entre ces deux institutions.

En effet, à en croire le ministre de France à la Havane, la BFCI ne se serait pas intéressée aux différents appels de collaboration que lan-

36 AH-BNP-PARIBAS, *Moniteur Officiel du Commerce*, 17 mars 1910.

37 Ces cinq centrales sucrières : Coloso, Lafayette, Fortuna, Santa Maria et Esperanza produisaient en fait ensemble une part assez faible de la production du sucre totale. Mais elles ont toutes connu, selon les données disponibles, une forte croissance pendant les trois années de 1908 à 1910. Source : AH-BNP-PARIBAS, *Moniteur Officiel du Commerce*, 17 mars 1910.

38 AH-MEF, Boîte B-31323, *Rapport de la délégation de France à Cuba* ; 29 décembre 1903.

39 AH-MEF, *Ibid.*

çait « el Banco » à l'endroit de « ses bailleurs de fonds » en France, en d'autres termes, à son endroit même, puisque –on l'a vu- sur un capital de 2.500.000 francs dont cette société avait besoin pour commencer à fonctionner, elle en avait apporté plus de 50%.⁴⁰ Pourtant, malgré le fait que des groupes rivaux –dont semble t-il la National City Bank- avaient des parts dans le capital de el « Banco », cette institution était quasiment une société française, puisque, en plus des actions que la BFCI y détenaient, il faut tenir compte des parts –soit 500 actions environ- que le Comptoir National d'Escompte de Paris avait achetées⁴¹. Carlos Zaldo, directeur de l'institution, reconnaissaient les liens qui l'attachaient au comité de Paris. Bien entendu, il faut rapprocher toutes ces indécisions et hésitations de la part de la BFCI ainsi que de la part des autres banques d'affaires, des initiatives que les banques américaines avaient commencées à prendre, depuis leur siège à New York, pour contrôler les principaux secteurs économiques de ces pays. Et aussi des difficultés techniques et de « management » que les banques d'affaires confrontaient. Difficultés qui, du reste, devaient créer des situations d'angoisse voire même de désespoir chez les actionnaires de dans quelques-uns unes de ces maisons.

En effet, dès les années 1895, les grandes sociétés américaines, établies en République Dominicaine, s'étaient lancées à la chasse des opportunités que des banquiers de pays rivaux y avaient trouvées. Ainsi, si on se limite au cas des agents à l'étude, il faut souligner que « el Banco Nacional », Banque d'Etat, qui avait été fondé, à Santo Domingo, en 1888 –on l'a vu- par le Crédit Mobilier a été absorbé par des hommes d'affaires américains qui y opéraient au nom de la San Domingo Finance Co, une filiale de la San Domingo Improvement Co. Pendant la même

⁴⁰ AH-MEF, Boîte 31323 : Lettre du ministre de France à la Havane en date du 20 janvier 1908 au ministre des affaires étrangères.

⁴¹ Le CNEP avait exactement une participation de 500 actions de 100 dollars chacune dans le capital de « el Banco », et la BFCI et un autre groupe d'origine française, 12.625.

période, d'autres groupes financiers résidant à New York, en particulier les groupes de la National City Bank et de la Speyer & Co., avaient renforcé leur intérêt pour Haïti et avaient, en 1909-1910, après plusieurs essais, réclamé ouvertement le partage de ce marché. Leurs intérêts portaient surtout sur le marché bancaire et celui de l'emprunt qui étaient, de fait, contrôlés quasi totalement par la Banque de l'Union Parisienne. On verra dans la dernière section de cette étude le tragique épisode auquel donnera lieu ce début d'affrontement, qui opposait la BUP à ces maisons bancaires rivales autour des deux grosses affaires fructueuses⁴² antérieurement mentionnées. Notons en attendant que, à Porto Rico, le puissant syndicat formé par la BUP, la Banque de Paris et des Pays Bas et le Crédit Foncier et Agricole de l'Algérie, s'était empressé pendant cette même période de se retirer de l'industrie sucrière de ce pays au profit de groupes nord-américains.

Quelques années à peine après son établissement, l'entreprise modèle, la Compagnie des Sucrieries de Porto Rico, avait connu un ensemble de problèmes techniques voire même de gestion. Il en a été de même des centrales susmentionnées qui en dépendaient. En fait ces unités de production n'ont pas été bien établies. « Par le présent courrier, écrivait en effet en 1908 de Paris l'un des superviseurs de ces opérations à Porto Rico, les bureaux de Ponce ont envoyé à Paris un tableau de prévisions pour la période finissant le mois d'avril. D'après ce tableau, ladite période se solderait, en ce qui concerne Porto Rico, par un excédent de recettes de : \$ 263.000, soit frs. 1.350.000 environ. Après examen je crois devoir convenable de réduire ce chiffre de moitié.⁴³ En effet : la base des recettes est le sucre. Ce point devrait donc être évalué avec un grand soin ; vous allez voir comment il l'a été : on estime la récolte totale de la présen-

⁴² L'emprunt de 1910 et la propriété de la banque nationale.

⁴³ Souligné par le rapporteur même de la note.



te campagne à environ 65.000 tonnes de canne, dont 15.000 étaient déjà broyées à la date où les bureaux établissaient leur calcul. Il en restait par conséquent 50.000 à traiter. Cependant on en compte 60.000, soit 10.000 de trop (...).⁴⁴

A la vérité l'origine de ce genre de problèmes auxquels étaient confrontées les centrales sucrières se trouvait au niveau même de l'entreprise modèle: « Il y a à la Compagnie des Sucreries de Porto Rico, dit un rapport adressé au gérant de la Centrale La Fortuna un mois avant la lettre ci-dessus mentionnée, un vice inhérent à la Société elle-même : construction d'une usine et outillage de celle-ci en vue d'un travail quotidien d'une quantité de tonnes de cannes supérieure à celle que des moyens de transport permettent d'amener au traitement sur place (...) ». ⁴⁵ De nombreuses initiatives ont été prises pour corriger ces erreurs, mais la Compagnie des Sucreries de Porto Rico n'a pas pu rassurer les petits actionnaires de l'entreprise ni lesdites banques-actionnaires qui ne voulaient plus, en 1909, selon le conseil d'administration, lui accorder des avances. Aussi la Compagnie s'est trouvée obligée d'accepter une offre d'achat de la part de la Guanica central, société qui appartenait à des hommes d'affaires nord-américains et qui était liée à la South Porto Rico Sugar Cy. A remarquer que, selon l'acte du conseil d'administration des Sucreries de Porto Rico en date du 28 juin 1909, ce sont les trois banques d'affaires elles-mêmes qui avaient démarché cet arrangement auprès de leurs concurrents outre-atlantiques en vue de pouvoir se faire payer par ladite entreprise une somme de 4.300.000 francs que celle-ci leur devait en principal et en intérêts.⁴⁶

44 AH-BNP-PARIBAS, Document en date du 3 février 1908 préparé par Paris sur les centrales sucrières françaises à Porto Rico.

45 AH-BNP-PARIBAS, lettre en date du 27 janvier 1908 adressée par Paris au gérant de la centrale la Fortuna.

46 AH-BNP-PARIBAS, Rapport du conseil d'administration de la Compagnie des Sucreries de Porto Rico à l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 1909. Il faut préciser que, au moment de l'absorption de la Compagnie des sucreries de Porto Rico par la Guanica Central, en 1909, cette entreprise sucrière produisait environ 16% de la production totale du sucre à Porto Rico, ce qui représentait plus d'une fois de

La BFCI et le CNEP, à Cuba, n'avaient pu, non plus, pour leur part, résister, comme la Banque de Paris et des Pays Bas et la BUP à San Juan, aux tentations de passer, pendant ces mêmes années de 1908-1909, des accords avec des hommes d'affaires américains pour la gestion de la banque de la Havane. Et ce, quoiqu'elles soient parvenues, comme on l'a vu, à faire entrer au conseil d'administration de l'institution un citoyen français, et quoique également, deux ans avant, un rapport interne du comité de Paris vantait dans les termes qui suivent la gestion de celle-ci : « ...Peu à peu la banque attire (...) vers ses guichets toutes les affaires de l'île par l'adresse et l'intelligence avec lesquelles elle a su se mettre bien avec tous les Cubains, ainsi que son excellente direction... ». ⁴⁷ Les documents disponibles ne permettent malheureusement pas d'identifier exactement, après les pourparlers que la BFCI avaient eus en 1908 avec la Maison J.P. Morgan pour arriver à un accord autour de la Banque Nationale de Cuba,⁴⁸ le groupe qui s'approcha, en 1909, de ces deux banques pour reconfigurer la structure de « el Banco » des frères Zaldo. On sait seulement, selon ces documents, qu'après les tentatives de rapprochement avec la Maison Morgan, un groupe, résidant à New York, qui voulait monter, à la Havane, une banque rivale, avait entrepris de grandes manœuvres contre « el Banco ». Parallèlement, le comité de la Havane et le comité de New York de « el Banco » avaient, avec l'appui du comité de Londres, contacté la BFCI et les autres banques-actionnaires pour trouver une solution aux difficultés que confrontait cette institution. La proposition du comité de New York et du comité de Paris se réduisait essentiellement au fait que les actionnaires acceptent de réduire immédiatement

ce que les cinq centrales de propriété française fabriquaient ensemble. Voir : *Moniteur Officiel du Commerce*, 11 mars 1910.

47 AH-BNP-PARIBAS, Fonds Cabet : Lettre du Comité de Paris de « el Banco de la Habana » au Comptoir National d'escompte de Paris en date du 8 janvier 1909.

48 Quai d'Orsay, Lettre du ministère des finances à son homologue des affaires étrangères en date du 20 juin 1908 sur les difficultés de la banque de la Havane.

de 60% le capital de celle-ci. La BFCI accepta tout de suite d'y donner son accord et manifesta son désir de continuer à faire partie du groupe de « el Banco ». ⁴⁹ Mais cet arrangement ne mit pas fin totalement aux pressions que les groupes outre-atlantiques exerçaient sur elle ainsi que sur les autres banques d'affaires qui opéraient à Cuba. Ces maisons n'ont pas pu trouver, dans l'ensemble, dans ces pays un solide arc-boutant. A la vérité, toutes ces difficultés auxquelles elles ont eu à faire face, tous ces avatars et « immolations » forcées ⁵⁰ - sans doute fort bien calculées - s'expliquaient pour beaucoup par le comportement de Paris.

3. L'éloignement de Paris des banques d'affaires ou l'attachement démesuré à une diplomatie trop peu flexible

En effet, comme on aura l'occasion de revenir sur ce point dans la Section suivante, les banques d'affaires n'ont pas été suffisamment soutenues par Paris pendant ce deuxième cycle bancaire. On peut même dire que, malgré les recommandations des ministres de France dans ces pays au Quai d'Orsay au sujet des opportunités diverses que les banques d'affaires pouvaient y trouver, Paris ne les a jamais vraiment aidées. Cela s'explique par le fait que Paris avait choisi, sur la base probablement de la victoire, en 1825, de Charles X sur le gouvernement de Boyer en Haïti et d'autres succès diplomatiques que le Quai d'Orsay avait remportés peut être en Afrique du Nord ou au Moyen Orient, d'y renforcer sa présence par une politique qui ne semble pas avoir tenu compte des différents coûts d'opportunité auxquels les banques et avec elles tout le système capitaliste français avaient à faire face. On aborde donc ici une question extrêmement complexe. Il faut

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ On est en droit de supposer, pour prendre un peu de distance par rapport aux documents se référant à ces problèmes, que toutes ces « immolations » cachaient un certain nombre d'opérations financières. D'où l'emploi des guillemets.

l'étendre, pour bien la saisir, sur l'ensemble de la période de 1875-1910/12. Or elle se situe au niveau des opportunités qui s'étaient présentées aux banques d'affaires pour introduire des emprunts à Paris. On a déjà vu que Paris était une forte place financière depuis le début du passage, en 1870, au système monopolistique et était devenue presque incontournable, pendant les années 1900-1910, pour les gouvernements de cette zone. On a également vu que les autres banques étrangères, qui s'y étaient aussi implantées, avaient pensé en plusieurs occasions à recourir aux banques d'affaires pour placer à la bourse un grand nombre de bons et d'actions. Et ce, malgré le fait que pendant cette période les opérations de placement de bons en France devaient acquitter, selon Raymond Poidevin, une lourde taxe fiscale. ⁵¹ On n'a pas encore, par contre, considéré la position officielle que Paris adopta face à cette sorte d'entente apparente qui existait, sur ce point précis, entre les banques d'affaires et leurs rivales anglo-américaines et canadiennes dans ces pays. Or dans la plupart des cas Paris s'y opposait arguant que, pour autoriser ces opérations, les gouvernements de ces pays, notamment ceux de Cuba et d'Haïti, devaient préalablement indemniser – et ce, il faut le répéter, depuis l'emprunt haïtien Domingue-Marcuard de 1874/75 – les ressortissants français pour les dommages dont ils ont été victimes dans ces nations pendant un ensemble de conjonctures politiques. ⁵² Paris attachait donc un prix énorme à la « sécurité » ou du moins aux « quelques biens » que quelques uns de ses ressortissants déclaraient avoir possédé à un moment donné.

Mais à combien s'élevait en fait le montant de ces « dommages » ? Ou du moins quelle

⁵¹ Raymond Poidevin étudié entre autre dans son ouvrage, *Les relations économiques et financières entre la France et l'Allemagne de 1898 à 1914, l'introduction des emprunts allemands à Paris pendant la période 1900-1909*. Cf. Poidevin, R., op. Comité pour l'histoire économique et financière de la France ; Paris, 1998 ; pp. 203-204 et 425-437.
⁵² *Guerres internes ou affrontements entre partis rivaux ; soulèvements, coup d'Etat ou tentatives de coup d'Etat, pillages ou incendies criminels ; etc.*



était la valeur réelle de ces « biens » par rapport aux emprunts, qui étaient en fait du capital-argent (A-A') et donc générateurs de profits, que les banques d'affaires et leurs rivales américaines et aussi anglaises semble-t-il voulaient faire admettre à la cote ? Paris ne s'est jamais posé cette question ou du moins semblait l'ignorer. Ses représentants à la Havane et à Port-au-Prince, également. Or cette question avait un intérêt certain pour les banques d'affaires. Mais dans la plupart des cas ayant trait aux emprunts cubains, le Quai d'Orsay se limitait à déclarer essentiellement plus ou moins ceci: Le gouvernement français « poursuit, en ce moment, des négociations avec le gouvernement cubain, pour faire donner satisfaction aux réclamations de nos nationaux, qui demandent à être indemnisés pour les dommages subis durant la guerre de l'indépendance » et souhaite « qu'aucune admission à la cote ne fût accordée à de semblables opérations tant que le gouvernement français n'aura pas obtenu satisfaction sur la question des indemnités dues à ses nationaux». ⁵³ Il faut bien entendu souligner que le Quai d'Orsay avait cru bon, en 1911, de changer de ton dans une lettre au ministre des finances qui s'enquerrait de la décision qu'il devait prendre, pour les raisons susmentionnées, au sujet d'un emprunt que ladite compagnie anglaise, la United Railroads of the Havana, qui opérait à Cuba, voulait émettre à Paris.

Il faut aussi convenir que, dans le cas du 5% 1910 de l'Etat haïtien que la BUP avait introduit en France, Paris avait avancé des arguments tout à fait différents, soit des arguments strictement financiers, ⁵⁴ pour ne pas accepter

⁵³ AH-MEF, Boîte 31323, Lettre du ministre des finances au ministre des affaires étrangères en date du 11 juillet 1913. Cette lettre se réfère à un éventuel emprunt de 17.000.000 de dollars, soit 85.000.000 de francs, que le gouvernement cubain voulait émettre.

⁵⁴ Paris a voulu notamment s'assurer que le remboursement de l'emprunt de 1875 n'était pas en suspens et que des gouvernements étrangers n'avaient présenté une objection quelconque au sujet du rachat de la dette intérieure par le nouvel emprunt. Cf. AH-MEF, B-31324, Lettres échangées, au mois de février 1911, entre le ministère des finances et le ministère des affaires étrangères sur l'emprunt haïtien de 1910

automatiquement l'exécution de cette opération. Mais c'est le ministre des finances qui avait élaboré ces arguments et non pas son homologue des affaires étrangères. Cela veut dire que, d'une manière générale, pour le Quai d'Orsay Haïti devait être traitée suivant le même critère politique que Cuba pour les questions d'émission d'emprunts à Paris, ou, pour être plus précis, que les gouvernements haïtiens en tour devaient, avant de voir leur demande d'admission d'emprunt agréer à la bourse, se mettre en règle avec les résidents français qui réclamaient une indemnisation pour dommages subis. Faute de documents suffisants on ne peut rien encore soutenir pour ce qui concerne le cas des deux autres pays, Porto Rico et la République Dominicaine. On sait seulement que, en 1896, les responsables de la Banque Nationale d'Haïti à Port-au-Prince, c'est à dire du Crédit Industriel et Commercial, avaient détecté au travers de ces langages le caractère anti-économique du comportement de Paris et n'ont pas hésité à déclarer, en une occasion, dans une note : « ...Le refus du département des affaires étrangères, s'il était maintenu, aurait donc pour effet de porter une atteinte grave aux intérêts des souscripteurs français de bonne foi et d'infliger des pertes sérieuses aux banquiers et établissements qui se sont entremis dans l'affaire. Elle placerait, en outre, la banque vis à vis du gouvernement haïtien dans une situation des plus délicates... ». ⁵⁵ La BUP ne devait sans doute pas en penser moins même si elle remercia le Quai d'Orsay de sa promesse de ne pas s'opposer à l'admission à la cote du 5% -or 1910. ⁵⁶

Bien entendu, pour faire un peu la part des choses il faut convenir que Paris avait sans doute parfois raison de ne pas donner immédiatement un avis favorable à une demande de collecte de fonds français, en appui à un emprunt haïtien,

⁵⁵ Quai d'Orsay, Haïti, tome 18 : 1896-1900. Note de la Banque Nationale d'Haïti en date du 26 septembre 1896.

⁵⁶ AH-MEF, B-41324, Lettre de la BUP au Quai d'Orsay en date du 6 janvier 1911.

de la part du Crédit Industriel et Commercial ou de la Banque de l'Union Parisienne. Car il fallait maintenir, au plan politique, un peu de distance par rapport à ces deux banques, puisque leurs filiales, à Port-au-Prince, soit d'abord la Banque Nationale d'Haïti (BNH) et ensuite la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH), avaient perdu la confiance du gouvernement haïtien et s'étaient faites vertement critiquer par le brillant ministre des finances et homme d'Etat Frédéric Marcelin suite aux différentes opérations douteuses auxquelles elles étaient mêlées. Il fallait, de plus, essayer de profiter de quelques conjonctures particulières pour arracher certaines concessions à Port-au-Prince. Et aussi à d'autres gouvernements de la région. Quoi qu'il en soit, au plan général, la politique du Quai d'Orsay ne semblait pas être suffisamment flexible. On peut être tenté sans doute de l'apprécier voire même la justifier dans le cas de l'emprunt ottoman de 1910⁵⁷ et dans le cas des emprunts que l'Allemagne a voulu introduire en France au début du XX^e siècle.⁵⁸ Mais, malgré son fondement juridique⁵⁹, elle ne cadrerait pas avec la situation que la Caraïbe vivait pendant ces années. L'amendement Platt et le régime douanier, que les Etats Unis ont imposé à la République Dominicaine en 1905-1907 et dont ils s'inspireront du reste pour asseoir, en 1915-1934, leur présence à Haïti, avaient complètement réduit l'influence du capitalisme français dans cette zone. Le coût politique des réclamations des citoyens français dans la Caraïbe était donc dans ce cadre, c'est à dire en termes économiques, moins important que ces « opportunités » qui se présentaient aux banques d'affaires. Paris n'a pas pensé ainsi. Pourtant la valeur totale de chacune de ces dites réclamations aurait dû aider les responsables du Quai d'Orsay et leurs représentants dans ces pays

57 Voir Thobie, J., art. cit.

58 Voir Poidevin, R., op. cit.

59 Selon Thobie, dès 1872, Paris avait fixé par décret les termes d'admission des emprunts étrangers à la cote. G. Gaillard analyse avec passion ce décret dans le cas des emprunts haïtiens de la fin du XIX^e siècle. Voir J. Thobie et G. Gaillard, art. et op. cit.

à mieux évaluer leurs relations avec les banques.

En effet, elle représentait parfois, semble-t-il, moins de 25.000 dollars-or,⁶⁰ alors que les opportunités de placement d'emprunt à la Bourse portaient généralement sur plusieurs millions de dollars. Certes, ce chiffre moyen de 25.000 dollars ne tient sans doute pas compte de la valeur des locaux des commerçants qui ont aussi été l'objet, en certaines occasions, de quelques actes de pillage. De tels actes ont eu lieu surtout, par exemple, en Haïti. Cela ne peut, néanmoins, justifier le comportement de Paris. Le système capitaliste français avait davantage intérêt à ne pas faire trop traîner l'admission à la cote des emprunts caribéens qu'à s'en croûter dans l'application de la loi de 1872 et la défense de quelques commerçants. Du reste, en instruisant ses ministres de mettre le temps qu'il fallait pour porter les gouvernements de la région à indemniser les commerçants et les citoyens français victimes des mouvements de toutes sortes, Paris n'a pas favorisé, comme ce fut le cas à Haïti, ces quelques chambres de commerce de France qui voulaient que le gouvernement signe ou renouvelle au plus vite tel ou tel traité d'amitié ou convention commerciale avec ces pays pour pouvoir y renforcer leur position face aux concurrents allemands et américains.

Section III. Le piétinement et la débâcle des banques d'affaires en 1912/14-1920/24. Les causes.

De nombreuses erreurs de calcul ont donc été commises pendant les deux offensives successives que les banques d'affaires avaient lancées dans ces pays pendant la période 1875/80-1910/12. Dans l'ensemble, ces erreurs

60 Gusti Gaillard avance un chiffre vraiment faible, soit 23.000 dollars-or, pour l'une de ces multiples réclamations. On ne dispose malheureusement de données précises pour celles qui ont fait l'objet d'importantes protestations de la part des ministres de France dans les autres pays. Mais on est en droit de supposer que, dans tous les cas de figure, leur valeur devait représenter à peine une maigre pitance par rapport au montant des emprunts. Cf. Gaillard, G., op. cit. p.58.



ont fortement limité leur capacité compétitive et les ont, du coup, empêchées d'obtenir un volume de profits plus proche de ce qu'elles étaient en droit d'espérer. Des calculs de simulation à partir des rapports internes de ces banques et de quelques notes officielles des représentants du Quai d'Orsay dans ces pays devraient pouvoir sans doute prouver cela. Cependant, à partir de 1912-1914, sous la poussée d'un ensemble de facteurs complexes la situation allait s'aggraver davantage encore dans cette zone pour ces banques. Parmi ces facteurs, il convient de citer en particulier l'exacerbation des contradictions inter-impérialistes en Europe ; la forte augmentation des investissements directs américains dans ces pays sous l'effet notamment de l'expansion de la production sucrière ; la levée par la publication de Federal Reserve Act de 1913 de l'apparente « mesure » qui interdisait aux banques américaines d'établir des succursales à l'étranger ; le renforcement de la Doctrine de Monroe en 1904 par le président Roosevelt⁶¹ et l'engagement subséquent et sans faille aucune du State Department dans la région «Amérique centrale-Caraïbe» aux côtés des banques américaines -avec la National City Bank et la Maison J.P. Morgan en tête ; l'intensification extrême des tensions sociales et conflits entre groupes politiques rivaux dans ces pays pour le contrôle du pouvoir ; et, last but not least, l'intervention des marines dans ces pays. Les marges de manœuvres des banques d'affaires seront totalement réduites dans ce contexte : ce sera –disons le– le piétinement quasi total voire la débâcle ou encore le début de la fin d'une « certaine histoire » de la France dans

61 Le 6 décembre 1904 le président Théodore Roosevelt adressa un important message au Congrès des Etats-Unis par lequel il élabore ce que dans l'historiographie nord-américaine on appelle : « The Roosevelt Corollary ». Ce message a eu pour objectif principal de justifier les interventions nord-américaines dans la région latinoaméricaine et de réaffirmer du coup les fondements de la Doctrine de Monroe, c'est-à-dire de rappeler aux puissances européennes après le blocus du port de Venezuela en 1902 par la Grande Bretagne, l'Allemagne et l'Italie que les Etats-Unis n'entendaient pas partager avec elles son hégémonie politique et financière dans la région. Voir entre autres à ce sujet l'intéressant article de Kriss James Mitchener et Marc Weidenmier, « Empire, Public goods, and the Roosevelt Corollary » ; NBER, USA.

la Caraïbe. Ce fait mérite d'être étudié de près puisqu'il se produit à un moment où l'économie de ces pays connaît une véritable « danse de gre-enback » (danza de los millones), c'est à dire offre au capital financier international, avec la spéculation effrénée sur les prix du sucre que la Guerre avait entraînée, un nombre incalculable d'opportunités.

1. Etablissement officiel de la National City Bank et intensification maximale de la concurrence bancaire : la faiblesse des banques d'affaires_

La période, qui commença en 1912-1914, marqua une étape décisive dans l'intérêt des grandes sociétés nord-américaines pour ces dits pays. En effet, comme les séries de Cleona Lewis⁶² l'indiquent, en faisant momentanément abstraction de Porto Rico, les exportations de capitaux américains dans cette région se sont multipliées par 2 pendant les années de Guerre. Elles ont maintenu ce rythme d'expansion pratiquement jusqu'en 1924, et ce nonobstant les effets du choc économique de 1920/21. On apprécie encore mieux cela en comparant ce rythme d'expansion à celui auquel les investisseurs américains placèrent leurs capitaux, pendant ces mêmes années, en Amérique du Sud et en Amérique centrale et au Mexique. En effet, selon l'indice base 100 en 1914, calculé sur la base des séries de Lewis, les investissements américains croissent nettement plus vite, entre 1914 et 1919/24, dans les trois pays réunis que dans chacune de ces deux importantes zones économiques. A noter que cet écart est, en fait, beaucoup plus important, car il faut inclure dans ces calculs les capitaux que des firmes américaines ont placés à Porto Rico. On ne dispose pas malheureusement pour le moment de données relatives à

62 Faute d'espace on ne peut malheureusement reprendre ici ces séries, mais on peut aisément les consulter dans : Lewis, Cleona, *America's Stake in International investment*, Brookling Institution, Washington, 1938.

ces investissements. Mais on sait que, à en juger par la taille des entreprises américaines qui opéraient dans l'industrie sucrière de cette Ile, ces investissements furent beaucoup plus élevés que ceux qui étaient investis en République Dominicaine et en Haïti.

En terme général, cette masse énorme de capitaux américains dans ces pays traduit le niveau qu'avait atteint, pendant ces années, le climat de concurrence qui existait entre les firmes étrangères qui y opéraient et entre celles-ci et les entreprises locales. Ce climat de concurrence s'était notamment intensifié avec l'irruption officielle, après la publication, en 1913, du Federal Reserve Act, de la National City Bank dans ces économies. En effet, on a déjà vu que bien avant 1913 la National City Bank (NCB), qui allait devenir vers les années 1920 la plus grande banque commerciale des Etats Unis, avait des intérêts dans la région. Elle avait établi, d'abord, en 1905, des bases d'action à Cuba, et s'était associée au syndicat bancaire que quelques banques d'affaires avaient piloté pour y constituer ledit « Banco de la Habana ». Ensuite, en 1909, elle s'était jointe, en Haïti, en accord avec la Banque Continentale de Paris, à la Speyer & Co, qui avait monté une opération d'achat de la compagnie du chemin de fer, la Central Railroad Cy d'Haiti, par une émission d'obligations à Paris. Jusqu'à cette époque, la NCB s'arrangeait semble t-il –comme d'ailleurs toutes les grandes banques américaines qui devaient à l'époque tenir compte des imbroglios de la loi américaine- pour passer ces accords de manière très spéciale. Cependant, en 1914, elle s'implanta officiellement à Cuba et y ouvrit rapidement un certain nombre de succursales (PIERRE, 1994,119-139). En 1917, elle installa en République Dominicaine un important holding financier, The International Banking of Corporation, qui devait absorber une banque d'origine cubano-portoricaine qui s'était

installée, en 1912, dans ce pays. On veut parler de la Banque nationale de Jarvis qui n'avait pas, semble t-il, une grande surface financière.

Par ailleurs, une année après, la NCB avait prit pied à Porto Rico. Haïti était également, on vient de le rappeler, dans sa ligne de mire. Ce pays constituait toutefois, comme on l'a déjà mentionné, un important atout pour tout le système capitaliste français dans la Caraïbe et représentait sans doute, on le sait aussi, le lieu où la banque française occupait, pour toutes les raisons suscitées, une meilleure position compétitive face aux groupes rivaux européens et américains. Cependant, malgré sa faible taille par rapport au marché cubain par exemple qui connaîtra, comme on l'a déjà suggéré, une véritable fièvre d'argent en 1916-1919 à cause du prix du sucre qui passera de 5,50 à 22 centimes 50 la livre entre 1918 et 1920, le marché haïtien suscitait de manière impressionnante l'appétit de la NCB et de Speyer & Co. On le comprend puisque les guerres civiles, dont la fréquence avait considérablement augmenté depuis la fin du XIXe siècle, et l'incapacité de l'Etat haïtien de maintenir un certain équilibre budgétaire et d'établir un horizon économique autre qu'une perspective de court terme ou encore un plan mensuel de règlement des soldes des fonctionnaires constituaient d'importants éléments sur lesquels on pouvait s'appuyer pour faire de l'argent. Et la BUP le savait en intervenant sur ce marché en 1910. La Speyer et la NCB aussi. C'est ce qui du reste les avait poussées à se joindre à la Banque Continentale dans l'affaire suscitée relative à la compagnie du chemin de fer. Mais ces deux groupes bancaires avaient dû, en 1910, accepter « l'entente discriminatoire » que la BUP avait façonnée et qui accordait à chacun deux seulement une participation de 10% au capital de la banque et une autre également de 10% à l'emprunt. Cependant le climat concurrentiel



entre les différents groupes bancaires en lice autour de la BNRH et de l'emprunt se développa de façon curieuse, et, en 1915, la BUP se trouva obligée, après que le service de la trésorerie auquel il avait droit selon le contrat de 1910 lui a été enlevée par le gouvernement et après aussi qu'aucun accord n'avait pu être établi sur la question de la réforme monétaire, de faire campagne elle-même pour la passation de la banque nationale aux groupes américains.

La BUP avait déjà, en 1909, on l'a vu, décidé de renoncer, à San Juan, avec la Banque de Paris et des Pays Bas et le Crédit Foncier et Agricole de l'Algérie à l'administration de la Compagnie des Sucreries de Porto Rico au profit de concurrents américains. Elle avait pu en cette occasion recouvrer immédiatement les avances qu'elle avait faites à cette compagnie. La situation se présenta différemment à Haïti. Le groupe américain, en l'occurrence la NCB, qui avait beaucoup plus d'intérêt dans l'affaire, se révéla particulièrement vorace; elle n'a voulu rien partager, même pas, semble-t-il, avec son « cavalier servant » la Speyer & Co. Aussi s'arrangea-t-elle pour acquérir, entre 1916 et 1919, l'ensemble des actions de la filiale de la BUP à Haïti.

Cette affaire marquera profondément la maison de la rue Chauchat. On le verra plus loin. Disons pour le moment que dans l'ensemble, le climat de concurrence qui domina la région pendant les hostilités en Europe avait considérablement défavorisé les banques d'affaires. Elles restèrent presque figées pendant ces années ; l'expansion impressionnante de l'industrie sucrière ne les avait pas aidées. Les sociétés financières américaines les avaient complètement écartées en transformant la structure du marché bancaire et celui de l'emprunt en des marchés de type oligopolistique. La Royal Bank of Canada ainsi que quelques banques anglaises, dont la Bank of Nova Scotia qui s'était

installée très tôt à Cuba, soit pendant les années 1905-1909, avaient également connu un certain nombre de difficultés. Mais pas autant semble-t-il que les banques d'affaires. En d'autres termes, elles avaient pu résister à la féroce offensive de la NCB et de la Maison J.P. Morgan, et prendre part du coup à la fièvre spéculative sur les valeurs en bourse du prix du sucre. Et ce, même pendant le krach financier de 1920/21 qui entraîna dans son sillage la faillite, par exemple, d'une cinquantaine de banques à Cuba. A dire vrai, les corporations financières américaines avaient beaucoup profité de l'intégration violente des régimes monétaires de ces pays au système monétaire des Etats Unis et de la mise au pas de leurs gouvernements par les marines pour concurrencer leurs rivales européennes. Mais les banques d'affaires n'ont fait preuve d'aucune résistance. Mieux, pour essayer de se tirer d'affaire, l'une d'entre elles, par exemple, applaudit la prise en charge par les marines de la collecte des taxes dans les ports d'un de ces pays.⁶³ Ceci constituait, à n'en pas douter, un grand signe de faiblesse.

Comment doit-on cependant expliquer cette faiblesse ? Quels sont les facteurs qui précipitèrent la faillite de ces banques dans la région pendant ces années de conflits? Les effets de l'engagement de la France dans la Guerre sur l'action des banques d'affaires? Sans doute, la Guerre a dû gêner les banques d'affaires dans cette partie du globe. Mais il ne faut sûrement pas, peut être, trop insister sur ce fait, puisqu'on a vu que, malgré la Guerre, certaines banques anglaises et la Royal Bank of Canada ont résisté aux pressions des banques américaines. Il

63 L'administration de la Banque Nationale de la République d'Haïti écrivait dans le projet de rapport qu'il devait présenter à l'assemblée générale des actionnaires ce qui suit: « Au fur et à mesure de l'occupation par les forces des Etats Unis des divers ports ouverts au commerce étranger, les autorités américaines font encaisser les recettes douanières par notre Banque. Ces fonds sont provisoirement tenus à la disposition des forces d'occupation. Nous espérons que le moment ne tardera pas où la répartition de ces sommes pourra se faire d'accord avec les stipulations de notre contrat de concession... Nous sommes heureux de constater que notre Banque entretient avec les autorités américaines des relations excellentes». Source : AH-SG/ BUP-Haïti, Boîtes CN 0050-0052.

reste à envisager d'autres hypothèses, comme par exemple, l'attitude de Paris face au comportement du State Department. Il faut rappeler cependant, avant de s'engager une nouvelle fois dans cette voie, que la documentation dont on dispose n'est pas suffisamment consistante pour le moment pour considérer tous les aspects de cette question.

2. L'activisme du State Department et l'enfermement de Paris dans la diplomatie passive.

Phelps estime qu'entre 1914 et 1920 les banques américaines auraient ouvert en Amérique Latine un nombre très élevé de succursales, soit plus d'une quarantaine (1976). L'établissement de ces banques dans la région doit être considéré comme le résultat des initiatives personnelles des hommes d'affaires de New York. Il faut aussi y voir cependant, avant de se référer aux facteurs militaro-diplomatiques comme par exemple l'Amendement Platt et les interventions des marines qui avaient créé un climat propice pour les investissements américains, l'entrain que le Département d'Etat a mis pour faciliter l'expansion de ces établissements dans la région. On comprend très bien cela, puisque le capital a besoin dans son mouvement d'expatriation vers d'autres espaces économiques de s'appuyer sur des éléments politiques extrêmement fins pour s'y accrocher. C'est à dire de puissants éléments diplomatiques ou ce que l'on peut appeler un certain « activisme » diplomatique. Le Département d'Etat avait compris cela très tôt et s'y était engagé à fond dans tout le continent. Mais, en dépit du fait que les banques américaines ressentaient un plus grand intérêt pour s'établir en Amérique du Sud, les initiatives, que l'administration américaine avait prises dans la région de la Caraïbe, avaient particulièrement attiré l'attention du président Taft. « Notre gouvernement, devait-il dire en une oc-

casion, est heureux d'avoir aidé nos banquiers à participer dans la réhabilitation financière de ces pays ». ⁶⁴ La Caraïbe faisait aussi partie dans son ensemble de la stratégie diplomatique de la France, mais Paris ne déploya pas, pendant ces années, de très gros moyens dans cette région pour y consolider son influence ainsi que celle des banques d'affaires. Mieux, on peut même dire, sous réserve que l'on puisse démontrer le contraire par la suite, que les autorités françaises semblent avoir délibérément opté au fil des ans pour ne pas y hausser le ton; et ceci notamment sur le plan financier et commercial.

Cette attitude, qui peut être qualifiée de « passive », contrastait avec celle que l'Allemagne essaya en vain d'y maintenir. Elle ne s'explique pas, par ailleurs, au seul fait que Paris tenait davantage, comme on l'a vu, aux réclamations de ses ressortissants dans ces pays, mais surtout au fait que depuis la fin du XIXe la France semblait avoir pris la disposition, au plan diplomatique, de ne rien entreprendre qui eût pu questionner les prétentions que les autorités américaines exerçaient sur cette région en vertu de la doctrine de Monroe. En effet, il ne semble pas que Paris se soit trop fait entendre dans l'affaire du refus des Etats Unis de prendre en charge les bons cubains de 1886 et 1890 après l'occupation de Cuba par ce pays en 1898. Or cette affaire avait soulevé le courroux d'un certain nombre de journaux français puisque ces bons avaient drainé l'épargne locale. « Si la dette de Cuba était laissée à charge de l'Espagne, écrivait un journal belge, on se demanderait comment les puissances européennes peuvent laisser passer sans protester un précédent blessant d'une manière aussi manifeste et le droit international et les droits des tiers ». ⁶⁵ Le *Messager* de Paris se posa aussi cette question dans sa livraison du 14 décembre 1898,

⁶⁴ *Propos rapporté par Inman, Samuel dans : The significance of the Caribbean ; In : A. Curtis Wilgus (edit) The Caribbean area, George Washington University Press, 1934., p.18.*

⁶⁵ *Moniteur des Intérêts Matériels*



mais dans un langage différent.

La passivité de Paris se manifestait en fait au travers de quelques notes verbales des représentants de France dans ces pays ; celles-ci exprimaient une sorte de reconnaissance du « droit naturel » des Etats Unis d'établir son hégémonie financière dans la région. « J'ai peine à croire qu'il n'y ait pas là de la part des Etats Unis, disait par exemple une dépêche de la Légation de France à Port-au-Prince au Quai d'Orsay, en date du 28 septembre 1897, à propos d'un emprunt de 3.000.000 de dollars que le gouvernement haïtien essayait d'obtenir sur le marché américain, un premier jalon pour la mise en tutelle, financièrement d'abord, de la République d'Haïti». ⁶⁶ Paris s'était arc-boutée contre cette ligne de pensée pendant toute la période de 1914. Or, il est évident que la BUP et ses deux associés français, M. Thalmann & Cie et M. Hirsh & Cie., qui avaient aussi souscrit au capital de la Banque Nationale de la République d'Haïti et aux bons de 1910, avaient besoin dans ce climat de concurrence d'un très grand appui politique et diplomatique, faute de quoi elles ne pouvaient maintenir leur position dans ce pays.

A dire vrai Paris a été touché par les objections du Département d'Etat aux conditions que la BUP et ses associés avaient exigées pour arracher ces deux affaires au gouvernement haïtien. Car, comme le fait observer Turnier (1985, 242-244), la note du Département était particulièrement insolite. On doit même dire arrogante, puisque non seulement cette note s'immiscitait dans les relations qu'un Etat indépendant voulait passer au nom de sa souveraineté avec une société étrangère, elle prétendait ouvertement que l'accord de 1910 pouvait porter préjudice aux « droits ou aux intérêts des citoyens américains ». Mais les autorités françaises ne s'étaient pas vraiment engagées à fai-

⁶⁶ *Quai d'Orsay, Haïti 1896-1900, tome 18.*

re prévaloir les points de vue de la BUP. Elles donnèrent très vite leur accord à la décision de la BUP que l'on a déjà analysée de céder la Banque Nationale de la République d'Haïti à la NCB. Et ce, sans essayer de porter celle-là à trouver avec sa rivale nord-américaine, comme la BFCI l'avait fait, en 1909, à Cuba lors de la réduction du capital d'« el Banco de la Havana », un arrangement qui aurait pu lui permettre de conserver des parts dans la BNRH. Or, selon un télégramme non signé que la Société Générale conserve encore dans les fonds de la BUP dont elle a la garde, cette éventualité a été semble-t-il considérée à un certain moment conjointement avec le Gouvernement français. Cela montre que l'on ne sait pas encore tout des négociations auxquelles le Quai d'Orsay et le Département d'Etat ont pris part pour appuyer, chacun de son côté, un groupe bancaire donné. Aussi peut-on se demander sur cette base si Paris n'avait pas ou n'aurait pas décidé, pour des raisons d'Etat et en échange sans doute d'une « contrepartie politique » quelconque dans le contexte de la Guerre, de « lâcher » la BUP à Haïti.

Cette hypothèse peut en vérité difficilement être retenue, car Paris essaiera de jouer, après la Guerre, un certain rôle dans les initiatives que prendra la BUP pour porter l'Etat haïtien et la NCB par voie judiciaire à rembourser les porteurs des bons de 1910 en francs-or et non en francs-papier. Et ce d'autant que les ministres de France à Port-au-Prince et à Washington exposeront avec panache au gouvernement haïtien et au gouvernement américain les points de vue de l'Etat français sur l'interprétation du contrat d'emprunt de 1910. Mais, malgré les initiatives de ces agents diplomatiques, on ne peut pas dire que Paris voulait vraiment, par cette nouvelle prise de position, doter la BUP d'un appui diplomatique aussi énergique que celui dont jouissait la NCB auprès du Département d'Etat. Il importe



peu pour le moment, à dire vrai, de considérer le fondement de ces considérations et l'arrêt du Tribunal de la Seine. L'essentiel est de souligner que les banques d'affaires ont raté la période la plus florissante de la région. La NCB et un nombre limité de banques américaines les ont forcées à se retirer du marché des bons et du commerce de banques en général. Elles les ont aussi apparemment empêchés de faire prospérer quelques initiatives que les banques d'affaires ont voulu prendre dans certains secteurs de biens de consommation courante. On pense par exemple à la stratégie que la BUP essayait de mettre au point pour monter, à Haïti, avec des citoyens haïtiens et avec aussi semble-t-il un groupe américain, « une ou plusieurs » entreprises de farine. Ces entreprises devaient non seulement ravitailler le marché haïtien, que contrôlaient des meuniers américains par le biais des importateurs locaux, mais éventuellement aussi le marché dominicain. On ne sait pas si, par ailleurs, l'entreprise de ciment, l'Almendares, qu'un groupe français avait établie au début du siècle à Cuba et dont a déjà fait mention, avait pu réussir à tenir pendant ces années de débordement illimité de dollars. Il est évident qu'elle pouvait tenir face aux entreprises américaines, qui s'étaient aussi installées dans cette branche de production, seulement dans le cas où, après avoir augmenté son capital social de 3.500.000 à 5.000.000 de francs dans les années 1901, Paris se serait engagée, d'une façon ou d'une autre, à l'appuyer. Mais tout ce raisonnement ne doit sûrement pas faire admettre que l'échec des banques d'affaires dans la Caraïbe pendant ces années a été dû uniquement à cause du manque d'entrain de Paris dans cette région. Ce serait en vérité une erreur de le croire car celles-ci y ont sûrement miné elles-mêmes par leur comportement leur destin.

3. La responsabilité des banques d'affaires dans leur échec

Bien entendu cette question n'est pas facile à traiter. Pour bien le faire, il faut se référer à toute la période considérée et non pas seulement aux six belles années qui ont précédé la crise bancaire de 1920/21, car, comme on l'a vu, à part la BUP et la Banque Continentale de Paris qui ont essayé en vain de se battre à Haïti jusqu'à la dernière cartouche, les banques d'affaires s'étaient vues contraintes de se retirer des circuits financiers de quelques-uns de ces pays bien avant l'irruption « légale » et violente, vers les années 1914, de la NCB dans le négoce du sucre et des emprunts publics.

Ceci étant, on peut dire en gros que ces agents ont commis quatre grandes erreurs. Ils n'ont pas premièrement été suffisamment prudents et agressifs à la fois dans un certain nombre d'actions. C'est à dire qu'ils n'ont pas su exécuter des stratégies d'action qui répondaient parfaitement bien au climat concurrentiel qui existait pendant les différentes conjonctures commerciales et financières. La stratégie, par exemple, qu'un groupe de trois banques avaient mise au point à Porto Rico et qui consistait à s'appuyer, au lendemain de la Guerre hispano-américaine en 1898, sur le régime douanier portoricain pour s'emparer d'un certain segment du marché du sucre américain a été en vérité extrêmement bien conçue. Mais elle échoua, comme on l'a vu, de manière piteuse. Les responsables du conseil d'administration de ladite entreprise modèle ont voulu brûler des étapes sans bien évaluer les moments ; ils se sont hâtés de doubler le capital social de celle-ci alors qu'il fallait sans doute reprendre les études de faisabilité qui ont été faites et éviter d'appliquer immédiatement l'article 3 de la Compagnie des Sucreries de Porto Rico, c'est à dire de monter rapidement un grand nombre d'usines à sucre. L'entreprise était donc, sur cette base, fatalement condamnée à disparaître, d'autant plus que, comme on l'a vu, les respon-



sables s'étaient incroyablement trompés dans des calculs de gestion apparemment simples.⁶⁷

D'autres banques d'affaires, notamment celles qui s'étaient installées à Cuba, n'ont pas pu, non plus, respecter, comme le moment l'exigeait, un certain nombre de règles en matière de gestion et ont « aidé », à cause de cela, les groupes américains à acheter leurs parts dans des sociétés à l'établissement desquelles elles avaient participé. Cette première série d'erreurs se rattache à une deuxième catégorie de bévues, à savoir le mode et le rythme auquel les banques d'affaires ont tenu à valoriser leurs capitaux. Il faut souligner que cette deuxième catégorie d'erreurs a été commise particulièrement à Haïti où les deux principales banques d'affaires, qui y avaient pris pied, ont rencontré, à cause d'un ensemble de facteurs historiques et politiques extrêmement complexes, une structure agraire fortement opposée à tout mouvement rapide vers le développement du capitalisme. Ne pouvant changer cette situation, et ne pouvant par conséquent stimuler directement ou indirectement dans ce pays un large marché de crédit hypothécaire, ces banques ont opté pour un mode de valorisation du capital strictement limité au marché de bons publics et aussi, mais sur une échelle assez restreinte, au commerce de traites et d'effets de 30 à 90 jours au plus. Ce mode de valorisation du capital leur parut extrêmement rentable, ce d'autant que l'Etat haïtien, comme on l'a souligné plus haut, ne pouvait exécuter un budget annuel sans avoir besoin à solliciter d'urgence, au moins une fois pendant l'exercice en cours, une avance quelconque, soit pour régler une partie de ses dettes envers les fonctionnaires ou le commerce, soit pour acheter des armes ou une armada à une puissance européenne en vue de mater une « révolution », soit enfin pour liquider des dettes diverses.

⁶⁷ Voir supra.

Le CIC et la BUP se sont cramponnés à ce mécanisme et ont intensifié le rythme d'augmentation de leurs profits en spéculant également sur le change. Chatelain estime que, sur la période allant de 1880 à 1910, le CIC aurait réalisé par ces procédés un profit moyen annuel de 10%. Cette estimation ne tient sans doute pas compte d'un certain nombre de facteurs, comme par exemple les falsifications auxquelles de hauts fonctionnaires se livraient. Ce qui signifie que le CIC pourrait avoir réalisé, pendant ces trente années, un plus haut taux de profit moyen annuel. Mais peu importe pour le moment de savoir le niveau réel auquel le taux moyen annuel de profit se situait, l'essentiel étant de faire observer qu'en agissant ainsi le CIC détériora ses relations avec le gouvernement. Or, malgré le fait que l'Etat haïtien s'était énormément affaibli, pendant le dernier quart du XIX^e siècle, par ses politiques erronées et son manque de vision, l'avenir de sa filiale à Port-au-Prince dépendait beaucoup des pouvoirs publics. Autrement dit, de même que l'Etat haïtien avait besoin de la filiale de cette banque d'affaires, à Port-au-Prince, la BNH, de même que pour se reproduire et remplir sa fonction de régulateur du système socio-économique, celle-ci avait besoin aussi de l'Etat pour se consolider dans le pays. Le CIC n'a pas compris cela et alla jusqu'à s'engager par l'intermédiaire des plus hauts responsables de la BNH dans des actions osées. Quelques unes de ces actions furent particulièrement graves parce que, non seulement elles précipitèrent ou annoncèrent le début de la rupture totale avec le gouvernement, elles tombaient sous le coup du code pénal.

La BUP ne se comporta pas autrement dans ses relations avec le gouvernement de ce pays. Voulant aussi profiter de la faiblesse de l'Etat qui s'était considérablement accentuée pendant la conjoncture de 1910-1911 et que Manigat (1976, 153-187) étudie avec brio et passion,



elle s'engagea pour sa part, dès pratiquement la mise en application du contrat de 1910, par l'intermédiaire de la nouvelle banque d'Etat, la BNRH, dans un ensemble d'actions qui ne pouvaient que blesser l'orgueil de l'Etat haïtien et pousser par conséquent celui-ci à lui enlever violemment le service de trésorerie dont elle avait la charge et à la sommer enfin -ce que le bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, M^e Labori, justifiera dans un rapport de consultation⁶⁸ adressé au gouvernement haïtien- de respecter formellement les termes prescrits du contrat de 1910 sur la réforme du système monétaire.

Le Crédit Mobilier avait aussi, de son côté, après s'être très bien débrouillée, comme on l'a vu antérieurement, pour prendre pied en République Dominicaine, fait preuve d'un manque de tact dans ses rapports avec le gouvernement dominicain pendant les années 1893. Sans doute en misant ex-ante, comme tous les commerçants étrangers et entreprises internationales l'imaginaient, sur la possibilité que Paris pouvait l'aider à imposer, par intimidation diplomatique ou par la force, son diktat aux autorités de ce pays. Mais ce calcul se révéla malheureusement erroné, et l'échec de la tentative d'intervention de Paris dans ce conflit par une frégate militaire ne peut ne pas être pris en compte pour comprendre le brusque affaiblissement de cette maison face au groupe américain qui a voulu et qui a fini en fait, comme on l'a déjà mentionné plus haut, par acheter « el banco nacional ».

Faute par ailleurs d'un plus grand nombre de pièces, on ne peut encore évaluer l'impact des relations que les banques d'affaires ont entretenues avec les gouvernements de Cuba et de Porto Rico sur l'évolution de leurs activités dans ces deux pays. Il y a lieu cependant de rappeler, dans le cas particulier de Cuba, par exemple, que ces

⁶⁸ Voir à ce sujet, Turnier, Alain, *Les Etats Unis et le marché haïtien*, Washington, 1955.

relations peuvent ne pas avoir été –notamment pendant le premier cycle bancaire- suffisamment bonnes pour aider le CNEP et la Banque de Paris et des Pays Bas dans leurs démêlés avec les autres groupes bancaires étrangers pour le contrôle de quelques parts du marché de ce pays. Car, comme on l'a vu, dès le début les Etats Unis les avaient empoisonnées en niant, au lendemain de la signature du Traité de Paix avec l'Espagne en 1898 relatif au statut de l'Ile, la reconnaissance de la dette que cet Etat avait contractée auprès des épargnants français par l'émission des « bons espagnols » précités de 1886 et 1890. Cette affaire était encore en discussion en 1904 et quelques journaux français n'ont pas hésité à attaquer le gouvernement cubain. Ces attaques ne pouvaient ne pas avoir été commanditées. Peut-être pas directement par le CNEP et la BNP, mais on peut difficilement imaginer que ces maisons, qui ont dû probablement être à l'origine de la lettre que l'Association Nationale des Porteurs Français de Valeurs Mobilières Etrangères adressa au président cubain en 1904 sur cette question, n'aient pas essayé d'en tirer profit. Or ces attaques étaient trop sarcastiques, trop méprisantes envers le citoyen cubain, pour ne pas avoir braqué certains secteurs du gouvernement de ce pays et de l'opinion publique cubaine, en particulier certains journaux, contre ces maisons.

Toutes ces bévues doivent être associées, d'une façon ou d'une autre, aux manquements des banques dans leurs relations avec Paris. Autrement dit, elles n'ont pas suffisamment soigné, ce qui était une grave erreur de leur part, ces relations. Or il est évident qu'elles auraient dû éviter de placer ces relations dans un cadre tout à fait « opportuniste ». En gros, elles ne se sont pas beaucoup efforcées, semble t-il, à courtiser les représentants du Quai d'Orsay dans ces pays. Certes, en tant qu'institution privée, elles devaient maintenir leur autonomie par rapport à



ces derniers, et agir en fonction de leurs intérêts propres, lesquels ne correspondaient pas et ne pouvaient, non plus, correspondre -on le comprend- avec les visées politiques générales de Paris dans la région. Quoi qu'il en soit, et c'est ce qui les a sans doute terriblement affectées dans ces pays -tout au moins à Haïti, l'unique espace économique où elles avaient effectivement le plus de possibilités dans le contexte concurrentiel général créé par les sociétés américaines de s'y consolider- elles n'auraient pas dû pousser les agents officiels du Quai d'Orsay à critiquer quasi-ouvertement leur mode d'action ou à prendre carrément de fait position contre elles dans leurs relations avec les autorités locales et contre le mode prédominant de valorisation du capital qu'elles avaient institué. «Votre excellence n'ignore pas que la Banque Nationale, écrivait le ministre de France à Port-au-Prince dans un rapport en date du 6 février 1897, s'est rendue absolument impopulaire en Haïti, où il semble qu'elle ait fait tout ce qui était en son pouvoir pour s'aliéner les sympathies aussi bien du gouvernement que du monde des affaires. Dans le public, poursuit le ministre Boulard dans ce rapport, on lui reproche de n'accepter aucune valeur commerciale à l'escompte et on se plaint de ne trouver chez elle les facilités qu'on est habitué à trouver dans les établissements de ce genre vraiment désireux de favoriser le développement des transactions commerciales ».⁶⁹ A dire vrai, on peut en toute rigueur soupçonner Boulard d'avoir voulu profiter de ce rapport pour régler un certain « contentieux personnel » avec quelques-uns des membres du syndicat parisien qui soutenait la BNH, mais l'on doit aussi souligner que le ministre des affaires étrangères ne jugera pas opportun, dans une communication adressée quelques années plus tard à son homologue du ministère des finances, soit en 1904, de reprendre le point de vue de son représentant dans ce pays

⁶⁹ AH-Quai d'Orsay, Haïti, Tome 18, 1896-1900, Rapport du ministre Boulard au Quai d'Orsay en date du 6 février 1897.

sur les risques que le CIC encourait en faisant fluctuer fortement la valeur externe de la monnaie haïtienne.⁷⁰

Ces différentes façons d'agir ont porté les banques à commettre une quatrième et dernière erreur. En effet, elles ont été par moments, en particulier pendant les grandes conjonctures de crise ou d'aiguïsement des contradictions inter-colonialistes ou inter-impérialistes, dans la Caraïbe, trop « crédules ». C'est à dire que, d'une manière générale, elles ont cru qu'elles pourraient à la limite tirer profit des coups de force de la marine américaine contre la souveraineté de ces pays. On a déjà fait allusion à ce point. Ces possibilités pourraient vraisemblablement exister dans une certaine mesure, mais, tout compte fait, on ne voit pas trop bien comment cela aurait pu l'être si on s'en tient aux lois du mouvement historique définissant le nationalisme et régulant le passage du système capitaliste classique au système impérialiste. Car les coups de forces des marines entraient dans le cadre du double dispositif diplomatique de la Doctrine de Monroe et de l'Amendement Platt, c'est à dire qu'ils visaient en premier lieu, et uniquement, à bien assurer les conditions de réussite de la NCB et de la J.P. Morgan, et non à aider des banques étrangères rivales à consolider leur position dans ces pays. Aussi peut-on dire que les banques d'affaires se sont quelque peu trompées dans leur raisonnement sur les avantages qu'elles pourraient tirer de l'américanisation de Porto Rico ou de la mise sous tutelle de Cuba par suite de la Guerre hispano-américaine en 1898. Cette erreur a été encore plus grave en Haïti lors de l'occupation de ce pays par les marines. En effet, la filiale de la BUP dans ce pays s'est montrée véritablement crédule en cette occasion. Elle a cru que l'administration américaine allait l'aider à récupérer, on l'a vu, en prenant en charge la

⁷⁰ AH-Ministère des finances, Boîte 31324, Note de transmission du rapport de la Légation de France en Haïti au Quai d'Orsay, 24 septembre 1904.



collecte des recettes douanières dans les principaux ports de ce pays, une partie de l'argent qu'elle réclamait à l'Etat haïtien sur la base du contrat de 1910.

Conclusions générales

Au terme de ce long parcours, il ressort que l'histoire des banques d'affaires dans la Caraïbe, pendant la longue période de 1875/80-1920/24, marque, malgré son épaisseur qui est très mince par rapport au volume de profits amassés, un chapitre important dans l'histoire globale de ces institutions dans le reste du Continent voire dans d'autres parties du monde. Elle est donc très riche en enseignements.

Un premier enseignement se situe au niveau de l'ensemble des phases qui l'ont marquée. Celles-ci ont été, dans leur entrelacement, particulièrement spécifiques l'une par rapport à l'autre. En d'autres termes, elles n'ont pas eu toutes la même intensité, ni la même durée et la même portée sur le plan réel. Le premier cycle bancaire a été particulièrement long, il s'est étendu sur près de plus de 25 ans et s'est caractérisé, en gros, par un double mode de pénétration du capital, soit, d'une part, par des ventes de bons, et, d'autre part, par la constitution de banques d'émission et de participation –sous le couvert bien entendu de vente de bons- dans des sociétés de chemins de fer. Le deuxième cycle bancaire a duré beaucoup moins que le premier, mais il a été plus intense que celui-ci et a débordé les limites du secteur financier pour embrasser solidement des secteurs productifs. Ce cycle constitue en fait la véritable phase d'essor des banques d'affaires dans ces pays. Et aussi l'apogée de l'histoire du capital financier français dans cette région, puisque la période qui suit et qui s'arrête en fait avec la crise de 1920/21 sera une phase de piétinement total, plus précisément d'éviction et d'affirmation. Eviction de l'impérialisme fran-

çais et affirmation de la NCB dans les économies de la Caraïbe.

Un deuxième enseignement ressort de « l'inadéquation » qui a existé entre une série d'actions complexes. Tout d'abord entre les stratégies globales des banques et les méthodes de gestion qui ont été employées pour appliquer ces stratégies. Ensuite entre ces stratégies et les moyens diplomatiques dont ces maisons avaient besoin pour aboutir. Enfin, entre ces stratégies, encore une fois, et les principaux modes par lesquels les capitaux investis ont été valorisés. On veut dire par tout cela qu'il ne suffisait pas, dans le contexte concurrentiel qui a dominé cette longue période de près d'un demi-siècle et qui a été profondément changé, en 1913, avec la publication du Federal Reserve Act, de mettre au point une bonne stratégie pour s'implanter dans la région. Il fallait aussi évaluer les moyens dont on disposait pour agir et aussi s'accorder sur des normes de gestion et des modes donnés de valorisation du capital. Les banques d'affaires avaient bien dessiné, on l'a vu plus d'une fois, leurs plans de pénétration ou d'établissement sur ces marchés, mais elles n'ont pas su appliquer des moyens appropriés pour atteindre leurs buts. De plus, elles ont achoppé –à cause bien sûr en partie de leur façon même d'agir- sur l'attitude de Paris.

On peut aussi tirer un dernier enseignement de toutes ces questions à l'étude en soulignant que le mouvement d'implantation du capital financier à l'étranger est lié aussi, d'une manière générale, aux relations que les institutions bancaires établissent avec les autorités des pays hôtes. Les banques d'affaires n'ont pas beaucoup tenu compte de ce paramètre. Mieux, elles l'ont même, par moments, totalement écarté en pensant que les gouvernements de ces pays ne pouvaient pas se passer de leurs services ou trouver de meilleures opportunités sur les autres



places financières internationales. Les aventures du Crédit Mobilier, en 1895, en République Dominicaines et les actions du CIC et de la BUP, en Haïti, pendant les périodes de 1902-1904 et 1910-1914 respectivement, ont montré cela très bien.

L'analyse de l'ensemble de ces enseignements permet de souligner, en dernier lieu, deux faits importants, c'est à dire deux faits se rapportant, d'une part, au poids que les banques étaient parvenues à avoir au fil des ans dans les circuits financiers et économiques de ces pays, et, d'autre part, aux possibilités effectives que ces maisons avaient de prospérer dans chacun de ces espaces économiques.

Pour ce qui concerne le premier point, on peut dire que, sauf dans le cas d'Haïti, le poids de ces banques est resté, pendant toute cette longue période de 50 ans (1875/80-1920/24), assez faible dans les circuits financiers et économiques de ces pays.⁷¹ Des calculs peuvent même prouver qu'il fut en fait extrêmement faible ou même quasiment « insignifiant » dans certains cas, comme, par exemple, dans celui se rapportant à la République Dominicaine. Par ailleurs, pour ce qui concerne le deuxième point, il convient de noter que ces maisons n'avaient pas les mêmes « possibilités de prospérer » dans chacun de ces pays. Disons, pour être plus précis, qu'elles avaient énormément de possibilités en Haïti et qu'elles auraient pu même obliger la NCB à accepter un certain partage du marché, et ce, malgré le fait qu'elles s'étaient aliéné, très tôt, l'opinion publique de ce pays et des pans importants de l'Etat haïtien, comme celui, par exemple, que le brillant ministre des finances et nationaliste conséquent, Frédéric Marcelin, représentait. En revanche, elles n'en avaient pratiquement aucune dans la République adjacente. Un ensemble de facteurs historiques et politiques s'opposaient

⁷¹ Cf. Tableaux en annexe.

à leur développement et leur « enracinement » dans ce pays. Ces facteurs étaient aussi d'ordre structurel, puisque l'industrie sucrière, qui allait devenir le principal secteur d'activités, vers les années 1910-1916, en République Dominicaine, s'était constituée autour d'un ensemble de petites initiatives individuelles ou « familiales » qui peuvent ne pas avoir été suffisamment dynamiques pour attirer des capitaux européens. Ces facteurs n'existaient pas, toutefois, à Cuba et à Porto Rico. Cela veut dire que les banques d'affaires avaient, dans chacun de ces deux pays, mais dans des conditions extrêmement différentes bien sûr, un certain nombre de possibilités de réussir. On veut parler, bien entendu, de « succès limités », c'est à dire de succès comme ceux, par exemple, que la Royal Bank of Canada avait réussi à obtenir dans ces pays nonobstant la présence de la NCB. Il serait donc intéressant de savoir pourquoi ces maisons n'ont pas essayé d'agir comme cette banque canadienne. D'autant que, comme on l'a vu, et contrairement aux affirmations par trop tranchantes de Lénine sur la nature spécifique du mouvement du capital financier français à l'échelle internationale et que de nombreux chercheurs ont reprises pendant longtemps sans la questionner, elles avaient réussi à investir dans quelques-uns des secteurs de base de ces deux pays. Des recherches ultérieures pourront sans doute expliquer ce point et montrer, aussi, peut-être, ce que cette étude n'a pas fait et qui est pourtant très important du point de vue analytique, lequel de ces différents groupes bancaires a dominé, pendant cette longue période, le mouvement d'exportation de capitaux français vers cette région.

Sources

1. Fonds publics

Archives Nationales de France, Haïti, Série F12

Archives du Ministère des Finances

Haïti et la République Dominicaine,
Boîte, 31324

Cuba, Boîte 31323

Archives Diplomatiques du Ministère
des Affaires Etrangères

Haïti, 1896-1900 et 1901-1908 ;

Cuba, NS, 1903-1912

Mission Historique de la Banque de
France, Documents sur la constitution et la dis-
solution de la Banque Internationale de Paris
(1889-1910)

New York Public Library- Schomburg
Center for Research, Fonds de Peter Frisch sur
Haïti

National Archives and Record Admi-
nistration (NARA), Archives du Département
d'Etat, Washington, DC

Cuba, International Affairs, 1910-1929,
Microfilm 78

Porto Rico, Department of Interior, cen-
tral files RG 126, Box 787

Haïti, ADE 850-851

2.Fonds privés

Archives de la Société Générale

Haïti : 1880-1910 (Fonds de la SG-
CIC) et 1910-1940 (Fonds de la BUP) ;

Cuba, 1880-1920

Archives de la BNP-PARIBAS (Etablis-
sements CNEP /BNC/BFCI/Banque de Paris et
des Pays Bas)

République Dominicaine, 1880-1888
(CNEP)

Porto Rico, Fonds Cabet, 1879-1927

Cuba, classeurs 1879-1849, cote : 186 A
341

Haïti, Fonds BNH, 1874-1910



Bibliographie

BLANCPAIN, François. Un siècle de relations financières entre Haïti et la France. Paris: L'»Harmattan, 2001.

BOUVIER, Jean. Un siècle de banque française. Les contraintes de l'Etat, et les incertitudes des marchés. Paris:Hachette-Littérature, 1974.

CAMERON, Rondo. L'exportation des capitaux français, 1850-1880. in : revue d'histoire économique et sociale ; 1955, No. 3.

CHATELAIN, Joseph. La banque nationale: son histoire, ses problèmes. Port-au-Prince: Collection du Tricinquantaire de l'Indépendance d'Haïti, 1954.

CLARK, Victor. Porto Rico and its problems. Washington: The Brookings institution, 1930.

CURTIS WILGUS, A. (Ed). The Caribbean area. The George Washington University: Washington, D.C., 1934.

ESTRELLA, J.C. La moneda, la banca y las finanzas de la República Dominicana. Santiago: Universidad Catolica Madre y Maestra, 1971.

FEIS, H., Europe, The world's banker, 1870-1914. Nueva York: Hoover Library, 1931.

FREEMAN, J., et NEARING, Scott, La diplomacia del dólar. México: Sociedad de Edición y Librería Franco-Americana, 1926.

GAILLARD, Gustie-Klara. L'expérience haïtienne de la dette extérieure ou une production caféière pillée, 1875-1915. Port-au-Prince, H. Deschamps, 1988.

KNIGHT, Melvin M. Los americanos en Santo Domingo. Santo Domingo: Listín Diario, 1930.

JENKS, Leland. Nuestra colonia de Cuba. Madrid: M. Aguilar editor, 1929.

LE RIVERAND, Julio. Historia económica de Cuba, Habana: Editorial Revolucionaria, 1974.

LEZA, Walterio. Efectos inmediatos del cese de la circulación legal del dólar en Cuba. in: Banco Nacional de Cuba, IIIe Reunión de técnicos de los Bancos centrales del continente americano, Tomo I. Habana, 1952.

MANIGAT, Leslie. la substitution de la prépondérance américaine à la prépondérance française en Haïti au début du XXe siècle. La conjoncture 1910-199; in: Bouvier, J., L'impérialisme français avant 1914. Mouton, 1976; pp. 153-187.

MARCELIN, Frédéric. La banque nationale d'Haïti. Une page d'Histoire: Finances d'Haïti. Emprunt nouveau-même banque. Paris: Imp. Kugelmann, 1911.

-Haïti et sa banque nationale; Paris, 1896 ;

MILLER, Paul G. Historia de Puerto Rico, Rond McNally y Compañía. Nueva York, 1923.

PIERRE, Guy. La supremacía del National City Bank en el sistema bancario del Caribe y su impacto en el crecimiento económico de la región: 1900-1940. in: TEDDE, P., y MARICHAL, C., La formación de los bancos centrales en España y América Latina y el Caribe; Nos. 29-30; 1930; vol.2; pp. 119-139.

POIDEVIN, Raymond, Les relations économiques et financières entre la France et l'Allemagne de 1898 à 1914. Paris: Comité pour l'Histoire Economique et Financière de la France, 1998.

SANTO JIMÉNEZ, R. El libro de Cuba, Habana: Federación de la prensa latina de América, 1925.

RIPPY, Fred J. French investment in Latin America. Interamerican Economical Affairs, vol. II, automne 1948, cité par l'ONU, Las inversiones extranjeras en América Latina (E/CN, 12/360).

RUFFINI, Pierre-Bruno. Les banques multinationales. De la multinationalisation des banques au système bancaire transnational. Paris: PUF, 1983.

SANTIAGO DE CURET, Annie, Crédito, moneda y bancos en Puerto Rico durante el siglo XIX. Puerto Rico: Editorial de la Universidad de Puerto Rico, 1989.

SANZ, A. A. Reseña histórica de la banca en Puerto Rico. San Juan: Departamento de Instrucción Pública, 1969.

STALLINGS, Barbara. Banquero para el Tercer mundo. Inversiones de cartera en América Latina, 1890-1986. México: Alianza editorial, 1990.

THOBIE, Jacques. finance et politique: le refus de l'emprunt ottoman de 1910. in: revue historique, avril-juin 1968, pp. 37-347.

TURNIER, Alain. La société des baïonnettes. Port-au-Prince: Imprimerie Le Natal, 1985.